

Agence de Développement et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard

EXPERTISE | CONSEIL | ÉCOUTE | CRÉATIVITÉ | ANTICIPATION | OBSERVATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Mot du Président.....	3
Membres & Instances	4
Équipe au 31 décembre 2020	6
1. Accompagner les dynamiques de coopération territoriale	7
2. Contribuer à l'élaboration de documents de planification.....	11
3. Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification	21
4. Observer et objectiver les dynamiques territoriales	27
5. Partager nos analyses et contribuer au débat local	36
Annexes	47

Année de transition vers une nouvelle mandature, 2020 a également été marquée par la crise sanitaire, dont les impacts ont été nombreux sur les conditions d'exécution du programme de travail de l'ADU :

- changement de calendrier électoral,
- indisponibilité et modifications des priorités des partenaires,
- perturbations des pratiques de travail internes.

Cependant, dès le mois de mars, l'équipe s'est adaptée pour maintenir son niveau d'activité en privilégiant l'avancement des missions qui pouvaient l'être sans avoir de contacts importants et réguliers avec les commanditaires, ni accès à l'ensemble des ressources techniques ou matérielles habituelles. En juin, de nouveaux axes de travail ont par ailleurs été retenus par le Bureau afin de développer la veille territoriale et des réflexions plus prospectives liées aux impacts de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, l'ADU a démontré son agilité en restant réactive et présente aux côtés de ses membres, tout particulièrement pour mettre sa technicité au service des communes et des intercommunalités dès la réinstallation des élus.

L'année 2020 était aussi celle des 30 ans de l'ADU, années au cours desquelles elle a sans cesse montré qu'elle savait se réinventer pour s'adapter aux besoins qui s'expriment sur nos territoires. Au travers des différentes actions conduites, le présent rapport d'activité illustre toujours la pertinence de disposer localement d'un tel outil d'ingénierie mutualisé.

Pour finir, les incertitudes de l'année auront conduit à un renouvellement tardif des instances de gouvernance de l'ADU. Je tiens à remercier l'ensemble des membres pour m'avoir renouvelé leur confiance à la présidence de cet outil. Je poursuivrai mes efforts pour développer et faire reconnaître le rôle de proximité et le professionnalisme d'une équipe dont l'engagement pour nos territoires est plus que jamais précieuse.



Philippe GAUTIER,
Président

Membres & Instances

Membres adhérents

- L'Etat, représenté par :
 - la Préfecture du Doubs
 - la DREAL de Bourgogne Franche-Comté
 - la DDT du Doubs
- La Région Bourgogne Franche-Comté
- Le Département du Doubs
- Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Doubs central
- La Communauté de Communes Rahin et Chérimont
- Pays de Montbéliard Agglomération
- Les communes d'Abbévillers, Allenjoie, Audincourt, Badevel, Bart, Bavans, Bethoncourt, Blamont, Bourguignon, Brognard, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dannemarie, Dasle, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Glay, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Lougres, Mandeure, Mathay, Montbéliard, Montenois, Noirefontaine, Nommay, Pont-de-Roide-Vermondans, Présentevillers, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Sancey, Seloncourt, Sochaux, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont
- La Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs
- Habitat 25

Ils nous rejoins en 2020 :

- La commune de Semondans

Membres associés

- Alliance Transaction Immobilier
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- Direction Régionale des Finances Publiques
- DIRECCTE
- Agence de Développement économique du Nord Franche-Comté
- ENEDIS
- Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté
- GRDF
- Idéha
- INSEE
- Néolia
- Territoire 25 / Sedia
- Université Technologique de Belfort-Montbéliard



Source : ADU

Composition du Bureau de l'ADU jusqu'au 14 octobre 2020

- **Philippe GAUTIER**, Président, représentant Pays de Montbéliard Agglomération
- **François NIGGLI**, Président Délégué, représentant Pays de Montbéliard Agglomération
- **Jean ANDRE**, Secrétaire, représentant Pays de Montbéliard Agglomération et la commune de Bethoncourt
- **Jean-Louis NORIS**, Trésorier, représentant Pays de Montbéliard Agglomération
- **Christian SCHWARTZ**, Premier Vice-Président, représentant la Préfecture du Doubs
- **Maude CLAVEQUIN**, Deuxième Vice-Présidente, représentant la Région Bourgogne Franche-Comté
- **Jean-Marie HERZOG**, Troisième Vice-Président, représentant le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
- **Christian ARGUELLES**, Quatrième Vice-Président, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
- **Philippe BOITEUX**, Cinquième Vice-Président, représentant la commune de Thulay
- **François CIRESA**, Sixième Vice-Président, représentant la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort

Composition du Bureau de l'ADU à partir du 14 octobre 2020

- **Philippe GAUTIER**, Président, représentant Pays de Montbéliard Agglomération
- **Christophe FROPPIER**, Président Délégué, représentant la ville de Montbéliard
- **Philippe BOITEUX**, Secrétaire, représentant Pays de Montbéliard Agglomération et la commune de Thulay
- **Jean-Louis NORIS**, Trésorier, représentant Pays de Montbéliard Agglomération
- **Patrick VAUTERIN**, Premier Vice-Président, représentant la Préfecture du Doubs, suppléable par **Vincent LACHAT**
- **Salima INEZARENE**, Deuxième Vice-Présidente, représentant la Région Bourgogne Franche-Comté
- **Jean-Marie HERZOG**, Troisième Vice-Président, représentant le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
- **Roland GAMBERI**, Quatrième Vice-Président, représentant la ville de Valentigney
- **Matthieu BLOCH**, Cinquième Vice-Président, représentant la commune de Colombier-Fontaine
- **Loïc FAREY**, Sixième Vice-Président, représentant la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort

L'assemblée générale s'est réunie en session ordinaire le 4 mars et le 14 octobre. Elle a été consultée par correspondance, exceptionnellement en raison des contraintes sanitaires, le 3 juillet.

Le Bureau s'est réuni à quatre reprises.

Administration



Philippe GAUTIER
Président



Charles BERGOUNIOUX
Directeur



Maryline CONCINA
Finances



Marie VUILLEMEY
Assistante de direction

Equipe d'études



Philippe BOZON
Responsable des études



Magali STANOJEVIC
Assistante équipe d'études



Raphaëlle DEMBOWIAK



Nathaly DEMUTH



Nathalie FERNANDEZ



Isabelle GRIVART



Eglantine HUE



Lucas JEAN-JACQUES



Cathy KUHN



Hélène METIVET



Bruno MICHAUD



Sophie MOLLARD



José PEREIRA



Romain PRIOUX



Samia ROPITAL



Elisabeth SCHMITT

Ils ont été accueillis en 2020 :

- Lucas JEAN-JACQUES, en stage puis en CDD en remplacement de Sophie MOLLARD, en congé maternité
- Baptiste JOUAN, en CDD
- Benjamin HAAS, en stage
- Charles-Marie ROY, en stage

Elle a quitté l'Agence le 31 décembre 2020 :

- Isabelle GRIVART, chargée d'études principale

1 Accompagner les dynamiques de coopération territoriale

Suivi de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Bourgogne Franche-Comté

Conduit par la région Bourgogne Franche-Comté depuis 2017, le SRADDET a été **approuvé le 16 septembre 2020**.

Désormais opposable aux différents SCoT de la région, ce dossier a donc été capitalisé par l'ADU au titre des documents cadres à intégrer dans les démarches de planification locale.

Parallèlement, l'ADU s'est impliquée dans le groupe de travail relatif au « **Zéro Artificialisation Nette** » mis en place par la région, afin d'alimenter les réflexions visant à traduire concrètement cet objectif.

Étude des centralités régionales : valorisation à l'échelle locale

Une étude des centralités régionales a été conduite en 2019 par les agences d'urbanisme de la Région. Cette étude avait permis d'aboutir à la réalisation d'un atlas des centralités régionales.

Celui-ci permet d'appréhender la place de ces centralités supposées au travers de deux critères principaux : leur poids de centralité et leurs spécificités fonctionnelles (habitat, économie, offre d'équipements et services, poids identitaire). Pour chacune d'elles avaient été identifiés des facteurs de fragilité. Au-delà d'une stricte étude des centralités, c'est plus largement une **compréhension des fonctionnements locaux** qui a émergé de cette étude.

Sur la base de ces résultats, l'ADU a conduit, pour son territoire d'intervention, une **démarche de valorisation de cette étude**.

Les « fiches de l'atlas » relatives aux centralités du Nord Franche-Comté ont été adressées aux collectivités concernées. Par la suite, une journée d'échange s'est tenue dans les locaux de l'ADU : 25 personnes, élus ou techniciens, représentant 14 communes du Pays de Montbéliard ou du Doubs central, étaient présentes.

Le principal enseignement de cette journée est que, malgré la diversité des contextes (territoires ruraux, périurbains, urbains), les collectivités se rejoignent sur un certain nombre de **problématiques saillantes en matière de revitalisation urbaine** : attractivité du parc de logements, rénovation et lutte contre la vacance, déconcentration des activités économiques

et résidentielles, déséquilibres entre offres de services et besoins des usagers, importance accordée à la qualité du cadre de vie, difficultés d'accessibilité aux fonctions centrales, etc.

Les conditions de réussite des démarches de revitalisation ont pu être mises en avant : nécessité de définir des stratégies d'attractivité globales traitant de toutes les thématiques, nécessité également de passer par des coordinations intercommunales.

Enfin ont pu être abordés les divers dispositifs nationaux et régionaux accompagnant les démarches de revitalisation : AMI bourg-centre, Action Cœur de Ville, et le programme Petites Villes de Demain initié en 2020 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.



Source : ADU

Fonctionnement de la dorsale Rhin - Rhône : engagement de l'étude

Dans le cadre de leurs travaux d'analyse des fonctionnements territoriaux menés avec la région, les quatre agences d'urbanisme régionales ont débuté une nouvelle étude portant sur la dorsale Rhin-Rhône. Celle-ci vise à approfondir la compréhension et le fonctionnement de cet espace régional.

Le deuxième semestre 2020 a permis de **poser les fondements** de cette étude et d'**imaginer la**

méthodologie à mettre en place. Il s'agira à la fois d'analyser statistiquement cet espace mais également de voir comment la dorsale s'incarne sur le territoire, à travers des études de cas de secteurs dont le développement est induit par les infrastructures. La finalisation de cette étude est envisagée pour la fin du premier trimestre 2021.

Accompagnement technique du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Instruction des projets FEDER

Le pôle métropolitain Nord Franche-Comté est détenteur du rôle d'autorité urbaine pour gérer les demandes de financement européen au titre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER. Relevant de l'axe 5 du FEDER, les projets éligibles dans le Nord Franche-Comté sont au cœur des problématiques locales de renouvellement urbain, puisqu'ils concernent la requalification d'espaces dégradés d'une part, et la restructuration des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'autre part.

En amont des réunions de comité de sélection des projets, un comité technique dont l'AUTB et l'ADU sont membres procède à une pré-instruction des dossiers présentés, à l'aide d'une grille de notation commune. Au début de l'année 2020, **cinq derniers dossiers au titre de cette programmation ont ainsi été analysés** :

- Réhabilitation de la friche industrielle des Fonteneilles à Beaucourt ;
- Construction d'un pôle périscolaire dans le quartier des Chenevières, à Héricourt ;
- Développement d'un Living Lab sur une friche industrielle de Vieux-Charmont, visant l'expérimentation de techniques de réhabilitation par phytomanagement ;
- Réaménagement de la place de Franche-Comté au sein du quartier Bougenel à Belfort ;
- Réhabilitation des friches de l'ancien hôpital de Belfort.

Implication dans les dispositifs partenariaux portés par le pôle

Dans le cadre de son rôle de porteur de l'identité territoriale, le pôle métropolitain a initié au premier semestre un **concours photo** ouvert au grand public dénommé « Objectif Nord Franche-Comté ». Afin de faire connaître l'évènement et susciter la participation, l'ADU s'en est fait le relais par ses moyens de communication (site internet, réseaux sociaux, affichage). Elle a ensuite participé au jury réuni le 25 juin pour désigner les lauréats dans les deux catégories proposées : « nature et architecture » et « culture et société ».



Par ailleurs, pour accompagner les réflexions thématiques relatives au développement économique, l'ADU a :

- participé à une réunion avec l'ensemble des partenaires du pôle visant à identifier les **besoins communs de suivi des activités et du foncier économiques**,
- contribué à la mise à jour annuelle du **fichier de suivi des espaces dégradés** partagé avec l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle a enfin alimenté, dans le courant du mois de décembre, la réflexion prospective animée par le

cabinet conseil retenu par le pôle métropolitain, pour la définition d'une **stratégie de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante**. Compte tenu des restrictions sanitaires, cette contribution s'est organisée par le biais d'une grille de questionnements reposant sur trois niveaux d'analyse successifs :

- les enjeux de l'attractivité du territoire du Nord Franche-Comté de manière globale,
- les éléments liés de manière plus spécifique à la jeunesse,
- et les éléments spécifiques aux étudiants.

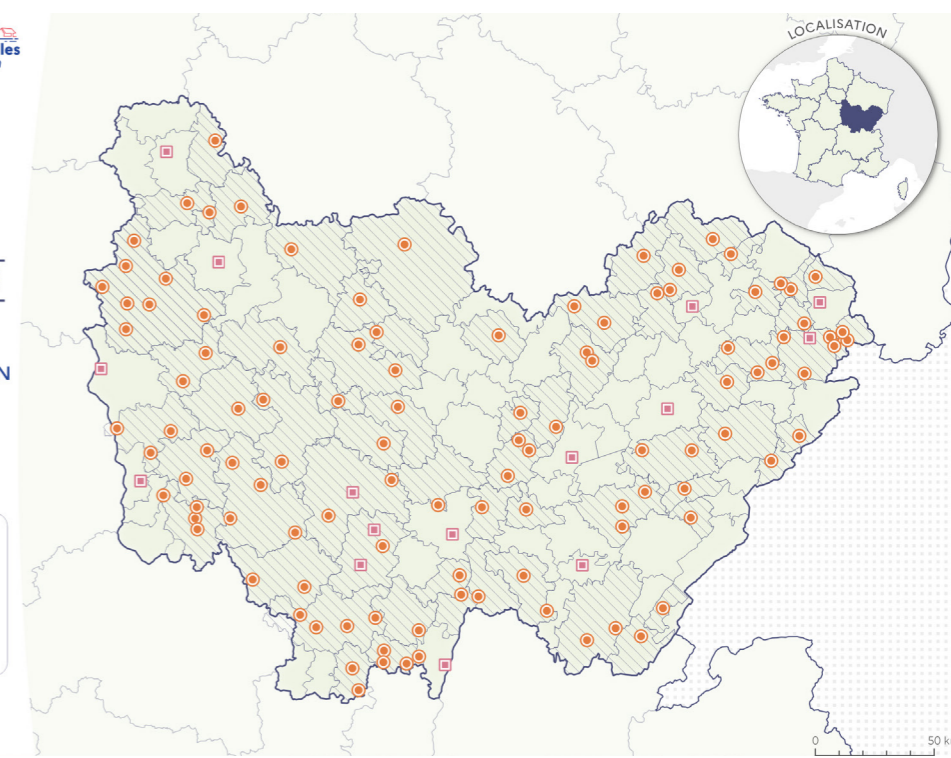
Accompagnement du programme « Petites Villes de Demain »

Annoncé dès fin 2019 par le gouvernement, ce programme vise à accompagner les projets de territoire de communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité hors des grands pôles urbains, afin de lutter contre leur dévitalisation.

Afin d'être en capacité d'accompagner ses territoires d'intervention avec le plus de réactivité possible, l'ADU a suivi tout au long de l'année la **mise en place de ce dispositif** qui a été engagé officiellement le 1^{er} octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

L'ADU s'est d'ores et déjà engagée avec les agences d'urbanisme de Belfort et de Besançon pour concourir aux côtés de l'Etat à un **dispositif commun d'animation** à l'échelle régionale. Elle a par ailleurs porté à connaissance le programme auprès de ses membres.

Parmi le millier de villes bénéficiaires à l'échelle nationale, la liste des 109 communes retenues en Bourgogne Franche-Comté par l'Etat est connue depuis le 14 décembre 2020.



Source : ANCT - 2020

Impacts territoriaux du télétravail : engagement d'une réflexion prospective

La crise sanitaire et la période de confinement ont catalysé un ensemble de phénomènes significatifs au regard des différentes transitions à l'œuvre. Elles ont en effet révélé les capacités d'adaptation, les résistances et les limites du territoire, de ses habitants et de ses acteurs à ces transitions.

Parmi les différentes conséquences du confinement, l'organisation obligatoire d'un certain nombre d'activités en télétravail a pu préfigurer l'une de ces mutations dont les conséquences sur la vie d'un territoire ne sont pas mesurées, et auxquelles il devient urgent de se préparer. Celui-ci trouve un écho spécifique dans l'agglomération du Pays de Montbéliard, où de nombreux acteurs socio-économiques ont exprimé la possibilité de généraliser une organisation partielle en télétravail au premier rang desquels PSA, premier employeur privé.

Dans son rôle d'éclaireur, l'ADU a décidé, au sortir de la première période de confinement, de se saisir de cette question qui interpelle un certain nombre de politiques publiques et le modèle de développement territorial, en conduisant une **réflexion prospective sur le long cours**.

Les **objectifs** de cette mission seraient :

- de **comprendre l'ampleur que peut prendre une organisation plus générale des activités en télétravail**,
- d'en **apprécier les différents impacts potentiels** au vu des conséquences concrètes qui ont pu être observées pendant la période du confinement – choix résidentiels, pratiques de consommation et recours aux services,

pratiques de mobilités, disparités sociales et territoriales, besoins immobiliers des entreprises, adaptation des infrastructures numériques, ...

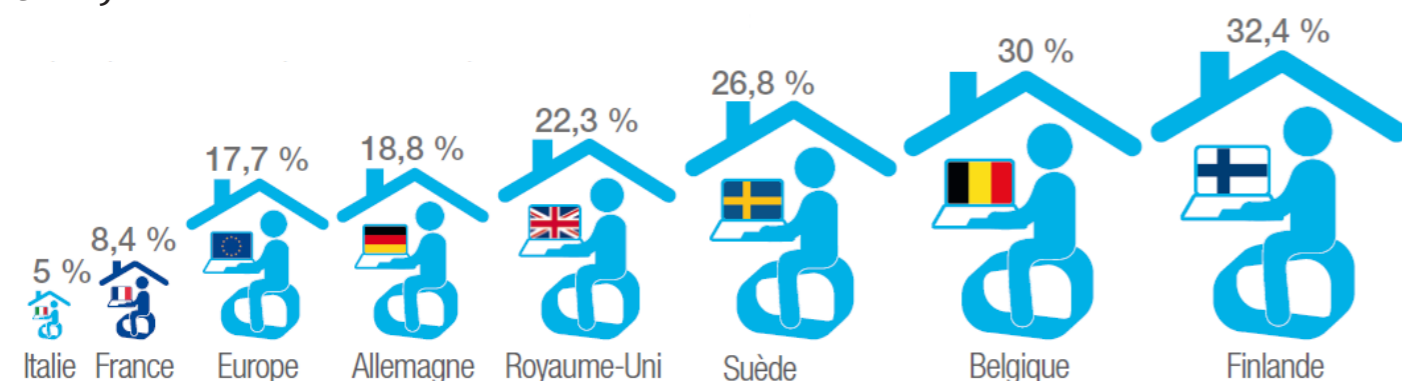
- de mesurer le **niveau de préparation du territoire** à une généralisation de pratiques de télétravail,
- d'alimenter le débat local et de discuter de l'opportunité et de la manière de l'inclure à l'agenda des **politiques publiques**.

D'ores et déjà, le deuxième semestre de l'année 2020 a permis :

- de partager une **méthode de travail** avec les élus du groupe de travail mis en place par PMA pour la gestion de la crise sanitaire,
- de réunir de premiers **chiffres clés** relatifs au contexte de mise en place du télétravail et aux spécificités socio-économiques locales,
- d'établir une liste d'**informations à obtenir par enquête ou entretiens** auprès des entreprises et de leurs salariés.

La prochaine étape est désormais de pouvoir diligenter cette enquête afin d'apprécier plus précisément la réalité que peut recouvrir le télétravail et selon quelles perspectives à moyen terme, dans un calendrier qui reste à préciser au regard de l'évolution des contraintes actuelles de gestion de la crise sanitaire.

Part de la population salariée de différents pays européens ayant pratiqué le télétravail plus de 8 heures par mois en 2009



Source : Gartner, analyse Roland Berger dans Le développement du télétravail dans la société numérique de demain. Centre d'analyse stratégique. 2009

2 Contribuer à l'élaboration de documents de planification

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs (SCoT)

Suivi de procédure

Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

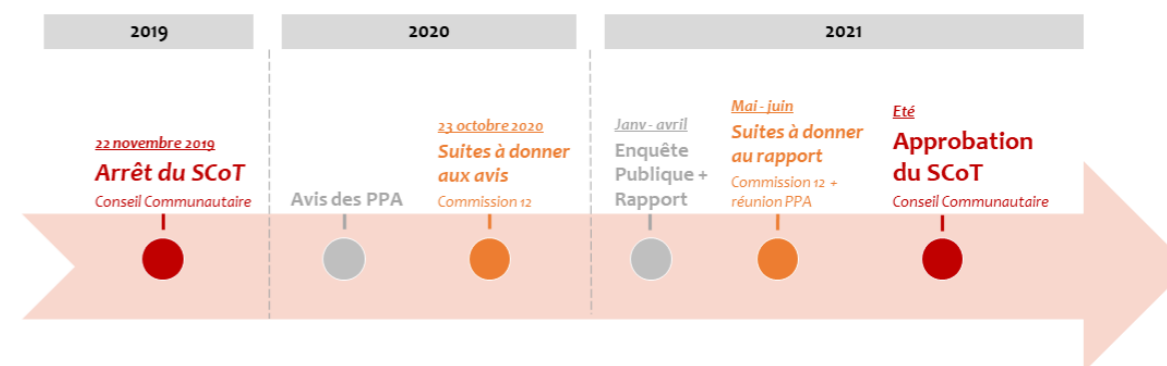
Le 22 novembre 2019, le SCoT fût arrêté,
Puis le dossier envoyé tout entier
Aux PPA dont l'heure fût à nouveau venue
De rendre leur avis tant attendu.
Mais la crise sanitaire ayant tout chamboulé,
Les courriers arrivèrent jusqu'à l'été.
PMA reçut officiellement 40 avis,
Voilà une nouvelle étape de franchie.
Réserves et observations furent néanmoins formulées,
Et celles qui méritent une suite furent identifiées.
Ce travail de synthèse fût présenté par l'ADU
Devant la Commission 12 et ses nouveaux élus.

Les suites à donner

Au stade actuel de la procédure,
Il ne s'agit que de prendre la mesure
Des futures modifications à apporter
Et des arguments à maîtriser.
Car ce n'est qu'après l'enquête publique,
Étape du SCoT ô combien fatidique,
Que l'on saura précisément quoi modifier
Avant de parvenir à un SCoT enfin approuvé.



Les suites de la procédure



- Élaboration lancée en janvier 2014 avec une reprise des travaux du 1^{er} projet de SCoT arrêté en novembre 2017
- Une approbation prévue en 2021
- Pour construire un projet de territoire à 2040

Pour rappel : Gouvernance et suivi du SCoT :
Maître d'ouvrage : PMA
Maîtrise d'œuvre : ADU
- Évaluation du SCoT tous les 6 ans (art. L.143-28 du CU) sous peine de devenir caduc.

Source : ADU

Communication et sensibilisation

Afin de préparer l'enquête publique du SCoT et d'anticiper un partage plus général des orientations avec l'ensemble des acteurs locaux, l'ADU a porté un certain nombre de travaux destinés à faciliter l'appropriation du document dont l'approbation est prévue pour 2021.

Préparation de feuillets de communication

Le confinement de mars à mai 2020 aura été l'occasion pour l'ADU de traduire en mots simples et accessibles le projet du SCoT.

Non pas que les 800 pages du dossier soient indigestes, là n'est pas le propos. Disons qu'il est parfois préférable de produire une synthèse pédagogique pour donner envie à un public de non-initiés.

L'objectif est que le matériau établi à cette occasion serve le moment venu à formaliser des feuillets qui pourront être diffusés parallèlement à l'approbation du SCoT. Il a d'ores et déjà pu être mobilisé pour la réalisation de panneaux d'exposition visant à accompagner l'enquête publique.

Conception de panneaux pour l'enquête publique

En effet, à la demande de PMA, et en vue d'une enquête publique qui devrait se dérouler début 2021, l'ADU a rédigé la matière pouvant servir à la production de 14 panneaux par un prestataire extérieur. Les thématiques des panneaux sont les suivantes :

- « **Présentation du SCoT et contenu** »
 - Panneau 1 : les 3 défis du territoire
 - Panneau 2 : contenu, calendrier et concertation
- « **Le défi de l'attractivité économique** »
 - Panneau 3 : économie industrielle
 - Panneau 4 : services et commerces
 - Panneau 5 : agriculture et forêt
 - Panneau 6 : tourisme et loisirs

- « **Le défi de l'amélioration du cadre de vie** »
 - Panneau 7 : équipements et services à la population
 - Panneau 8 : habitat et logement
 - Panneau 9 : paysage et patrimoine
 - Panneau 10 : transports et mobilité
- « **Le défi de la performance environnementale** »
 - Panneau 11 : trame verte et bleue
 - Panneau 12 : santé et sécurité
 - Panneau 13 : transition énergétique
 - Panneau 14 : ressource foncière

Actualisation du site internet

Le site internet du SCoT Nord Doubs a fait l'objet de mises à jour en 2020, à la suite :

- des avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de SCoT arrêté pour la seconde fois,
- des élections municipales (mise à jour des fiches communales associées à la présentation du périmètre du SCoT Nord Doubs),
- de la constitution de la nouvelle commission n°12 de PMA comme instance de pilotage du SCoT (en remplacement de la précédente commission n°9).

Des réflexions sont également engagées pour alimenter la rubrique « concertation » du site avec les panneaux de communication élaborés par l'ADU, en vue de la future enquête publique à engager par PMA.



Source : www.scot-nord-doubs.fr

Préparation des outils de suivi et de mise en œuvre du SCoT Nord Doubs

Construction d'une grille d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux

Les PLU font partie des outils les plus efficaces pour la mise en œuvre d'un SCoT. C'est l'une des raisons pour laquelle la législation impose la mise en compatibilité des PLU avec le SCoT dans un délai maximal de trois ans à compter de son approbation.

Dans l'attente de l'approbation définitive du SCoT en 2021, l'ADU a entamé une réflexion visant à établir une méthode d'analyse de la compatibilité, afin de la mettre en œuvre dès l'approbation.

Cette analyse doit permettre d'aider à identifier les documents d'urbanisme à modifier ou réviser.

La compatibilité : une notion difficile à définir

L'ADU a commencé par défricher cette notion juridique relativement complexe, puisque la notion de compatibilité s'apprécie selon une approche globale de « non contrariété ». Cette approche nécessitait d'être décryptée ...

Premier constat : la jurisprudence sur la compatibilité entre SCoT et PLU est peu étayée, et très souvent peu précise.

Second constat : sur la jurisprudence analysée, il s'avère que le juge apprécie la compatibilité au regard d'un ensemble d'objectifs, et non pas objectif par objectif.

Troisième constat : plus le SCoT est précis, plus la justification sera importante.

L'appréciation de la compatibilité entre SCoT et PLU relève donc de l'exercice de style.

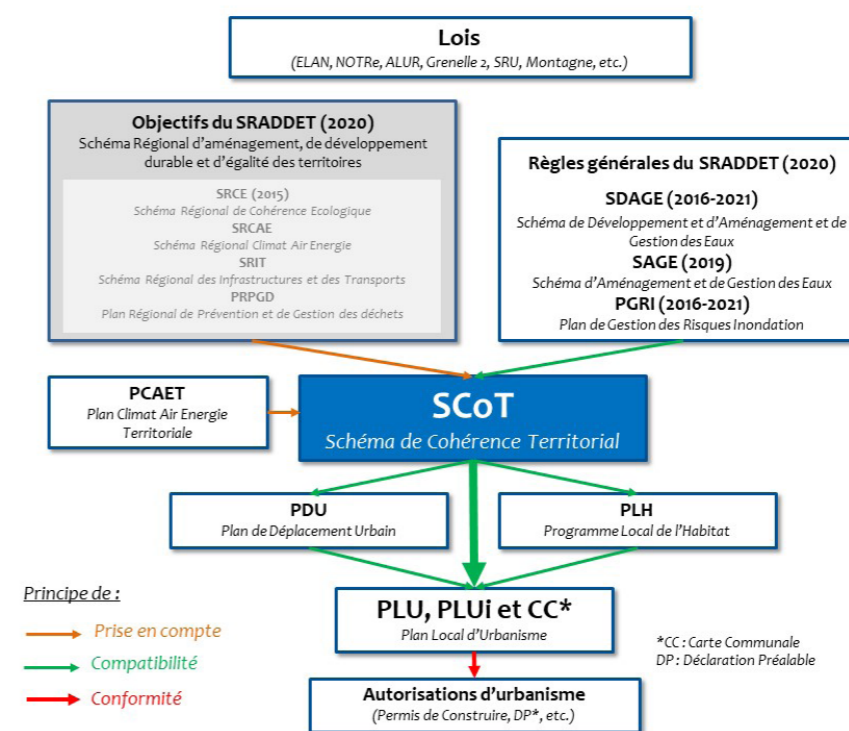
La grille de critères

L'ADU a donc élaboré une grille de critères à partir du niveau d'impact des prescriptions du DOO.

Par exemple, lorsqu'il est écrit, à la prescription n°18, que « les corridors forestiers étroits (...) doivent être préservés **strictement** de toute urbanisation », cela n'a pas le même impact sur le PLU que « Les corridors écologiques (...) sont protégés » édictée à la prescription n°17. Le terme « strictement » ayant plus d'impact et étant plus précis, le PLU lui-même devra être plus précis et clair sur ce point afin de garantir sa compatibilité avec le SCoT.

Ces subtilités de langage font ainsi tout le sel de cette mission, puisque le législateur a volontairement laissé cette marge de manœuvre, le juge étant en dernière instance le seul à pouvoir trancher de la réelle compatibilité règlementaire entre un PLU et son SCoT.

La hiérarchie des normes



Source : ADU

Définition du tableau de bord du SCoT

Suite à l'arrêt du SCoT le 22 novembre 2019, la définition plus précise des indicateurs de suivi et la structuration d'un tableau de bord se sont engagées pendant l'année 2020. Ainsi, une **trentaine d'indicateurs** a été retenue pour permettre l'évaluation des cinq chapitres du DOO : consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée, valoriser le paysage et l'environnement, consolider le socle industriel et diversifier l'économie, améliorer la qualité des aménagements et maîtriser la consommation foncière. **D'autres indicateurs de moyens** relèvent de la mise en œuvre du SCoT, comme par exemple la compatibilité des documents d'urbanisme ou la mise en œuvre des actions de la trame verte et bleue.

Pour chaque indicateur défini, une **fiche méthodologique** a été élaborée permettant de vérifier la faisabilité et la reproductibilité. Cela permettra également de garder en mémoire la méthodologie employée pour les mises à jour futures. Le suivi de certains phénomènes n'est pas faisable à partir de données chiffrées. C'est ainsi, par exemple, qu'il a été retenu de monter un observatoire photographique pour suivre l'objectif de préservation des corridors forestiers étroits.



Source : ADU

Un exemple de corridor forestier étroit

SCoT du Doubs central : accompagnement de la révision

Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du SCoT, 2020 a été consacrée à l'analyse des documents et des présentations réalisés par le groupement URBICAND / SOBERCO, sur :

- le **diagnostic** du SCoT,
- et l'**état initial de l'environnement**.

Les moments clés d'échanges entre le PETR, la maîtrise d'œuvre et l'ADU ont été les suivants :

- Réunion des Personnes Publiques Associées : présentation d'un diagnostic intermédiaire (Février 2020)
- Plusieurs réunions de travail sur la base des documents transmis :

- Présentation de l'étude de la biodiversité (avril 2020)
- Présentation de l'état initial de l'environnement (juin 2020)
- Trois réunions de travail sur les volets services et démographie-habitat, diagnostic équipements, volet socio-démographique, volets économie et paysage (Juillet 2020)
- Réunion de travail (septembre 2020) sur :
 - la préparation de la présentation des diagnostics SCoT et PCAET pour un Bureau,

- le point d'avancement des démarches de chacun ;

- l'articulation des missions d'ici la fin d'année (PADD, Plan d'action du PCAET, ateliers adaptation au changement climatique...), calendrier, réunions avec les élus...

- Echanges et participation de l'ADU (octobre 2020) :
 - Bureau du PETR : échange sur les ordonnances SCoT et les possibilités offertes au PETR
 - Comité technique avec les agents des Communautés de communes sur les ZAE stratégiques du territoire
 - Bureau du PETR pour présentation du diagnostic du SCoT

Cet accompagnement a été complété par un point sur la **réforme des SCoT**, en octobre 2020, suite aux ordonnances de la loi ELAN, et une participation à l'évaluation des scénarii possibles pour la révision du SCoT Doubs central en complément des propositions faites par le bureau d'étude.

2021 verrase poursuivre la démarche de deco-construction souhaitée par l'ensemble des intervenants sur ce projet afin de travailler les orientations du PADD.



Source : ADU

Analyse paysagère des SCoT en région Bourgogne Franche-Comté

La DREAL a sollicité les quatre agences d'urbanisme de Bourgogne Franche-Comté pour réaliser une **étude sur la prise en compte des paysages dans les SCoT de la région**. Celle-ci a pour but de vérifier les modalités d'application concrète de la loi ALUR qui a renforcé les obligations de qualité paysagère à porter par les documents de planification. Cette étude a été coordonnée par l'ADU, comme correspondante privilégiée de la DREAL et chargée de piloter l'avancement de l'étude au sein du réseau.

Pour conduire la mission, il s'agissait :

- en premier lieu d'établir un **constat relatif au traitement qualitatif de cette thématique** dans ces documents et de disposer d'une **analyse de la situation régionale** au regard des obligations réglementaires,
- et en second lieu d'identifier les bonnes pratiques et les axes de progrès permettant la réalisation d'un **document de synthèse et de vulgarisation diffusable auprès des collectivités**. L'objectif est de participer à

l'amélioration continue de la qualité des futurs SCoT et de monter collectivement en compétence sur la notion transversale du paysage.

Pendant l'année 2020, 4 réunions ont permis au comité technique composé de la DREAL, des DDT et d'un paysagiste Conseil d'appréhender l'avancement de la mission des agences. **L'analyse de 10 SCoT approuvés après la loi ALUR** et avant le 31 décembre 2019 et les entretiens avec les territoires concernés ont permis de commencer à repérer les bonnes pratiques et les manquements en matière de prise en compte du paysage. Les agences ont ainsi remis une grille d'analyse, une grille d'entretien et une fiche synthétique de chaque SCoT aux membres du comité technique. Le 3 décembre, les agences ont présenté **six focus complémentaires relatifs à des SCoT considérés comme vertueux en matière de prise en compte du paysage**. Pour le SCoT Nord-Doubs qui fait partie de cette catégorie, l'ADU a mis en exergue la méthode qui a permis de révéler les valeurs des

paysages avec l'animation de la commission « qualité des espaces » au moment de l'élaboration du SCoT. Début 2021, les agences produiront une synthèse

pédagogique sur la prise en compte du paysage dans les SCoT de la région Bourgogne Franche-Comté, ce qui marquera la fin de l'étude.



Source : S. Coulon pour PMA

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Rahin et Chérimont : accompagnement de l'élaboration

Le contexte sanitaire a très fortement contraint l'avancement du projet de PLUi entre février et septembre 2020.

L'ADU a cependant poursuivi son rôle d'appui auprès de la communauté de communes Rahin et Chérimont dans la conduite de son projet d'élaboration d'un PLU intercommunal, notamment à travers le suivi du travail effectué par le maître d'œuvre (CDHU)

sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et le **zonage** du PLUi.

Ce travail se poursuivra en 2021, complété par une participation de l'ADU à l'animation de la procédure à travers notamment la réalisation de panneaux de concertation exprimant les options du PADD.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : sensibilisation

Localement, de nombreux EPCI n'ont pas la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». Dans la perspective d'un transfert automatique de cette compétence dès la fin 2020, l'ADU s'est mise à disposition des territoires concernés pour assurer l'information des élus.

Une **publication de 4 pages** « PLUi : comment ça marche ? » a ainsi été réalisée pour tenter d'objectiver les prises de décision et répondre aux questions que les élus peuvent se poser et diffusée auprès des membres de l'ADU ainsi qu'aux territoires voisins.

C'est ainsi que Pays de Montbéliard Agglomération a sollicité l'ADU pour une **présentation des principaux tenants et aboutissants d'un PLUi** aux élus de la Commission n°12 chargée de l'urbanisme. Lors de cette séance organisée le 23 octobre 2020, les élus ont posé de nombreuses questions, et manifesté leur volonté d'un débat plus large sur le sujet avec l'ensemble des élus de PMA, ainsi qu'au sein de leurs conseils municipaux. Cette séance d'information élargie sera proposée début 2021.

En effet, préalablement fixé au 1^{er} janvier 2021, le transfert de la compétence PLU a été repoussé de 6 mois, en raison de la crise sanitaire (projet de loi n°494

adopté le 07/11/2020 à l'Assemblée nationale). Ce transfert prendra donc effet au 1^{er} juillet 2021. Il sera bloqué si 25% des communes représentant 20% de la population ont délibéré négativement dans un délai de trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021.

A noter qu'en dehors de ces délais légaux, les intercommunalités pourront également prendre la compétence en cours de mandat, si les élus communaux en expriment la volonté.



Source : ADU

Assistance-conseil aux communes – Urbanisme réglementaire

Révisions de POS en PLU : Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'ADU a poursuivi sa mission d'accompagnement des communes qui ont, pour la plupart, finalisé la démarche de révision de leur POS en PLU. Cette mission revêt deux principaux aspects :

- appui à la commune dans la relation avec le bureau d'études en charge de la révision et de la production du dossier de PLU ;
- appui à la démarche administrative de révision : préparations de délibérations, modèles pour consultations officielles des partenaires (personnes publiques associées à la démarche), synthèses des avis rendus...

A **Courcelles-lès-Montbéliard**, le PLU, dont le projet avait été arrêté le 22 juillet 2019, a été **approuvé le 21 février 2020**.

A **Taillecourt**, le PLU, dont le projet avait été arrêté le 9 juillet 2019, a été **approuvé le 18 février 2020**.



Source : Bureau d'études IAD
Une ferme en bloc ancienne, de dimension courante

A **Vieux-Charmont**, le bureau d'études a proposé à la commune, début 2019, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et un projet de zonage. En 2020, le projet n'a pas significativement avancé en raison de la crise sanitaire qui ralentit les procédures en cours.

Accompagnement des procédures d'évolution de PLU : réalisation de dossiers de modification et conduite de procédures

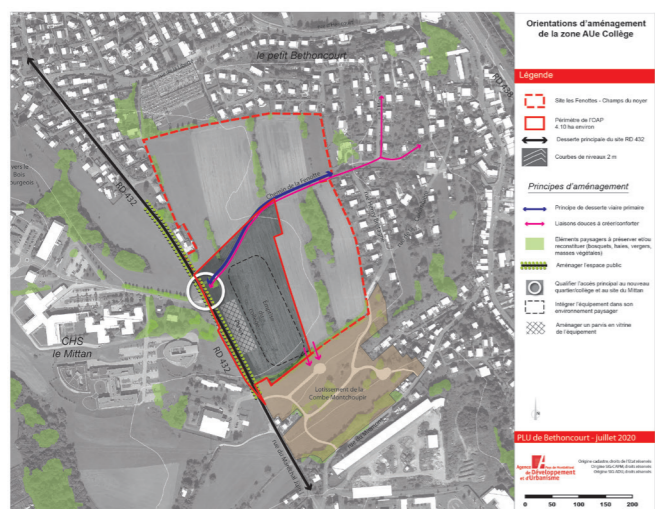
En 2020, l'ADU a accompagné cinq communes dans la gestion de leurs documents d'urbanisme.

- A **Badevel**, une **modification simplifiée du PLU** a été conduite pour rectifier deux erreurs matérielles affectant le règlement et le plan de zonage et pour procéder à des ajustements ponctuels du règlement, permettant ainsi le développement d'une activité d'aménagement paysager.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 26 octobre au 27 novembre et la modification simplifiée a été **approuvée par le conseil municipal le 18 décembre 2020**.

- **Bethoncourt** a engagé une **modification n°5 de son PLU** pour permettre, notamment, l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AUz Fenottes - Champs du Noyer afin d'accueillir le **futur collège du secteur Nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard**.

La procédure permet également de supprimer l'emplacement réservé destiné à la réalisation d'un boulevard urbain dans le Nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard (abandonnée par le Département et par PMA)



Source : ADU

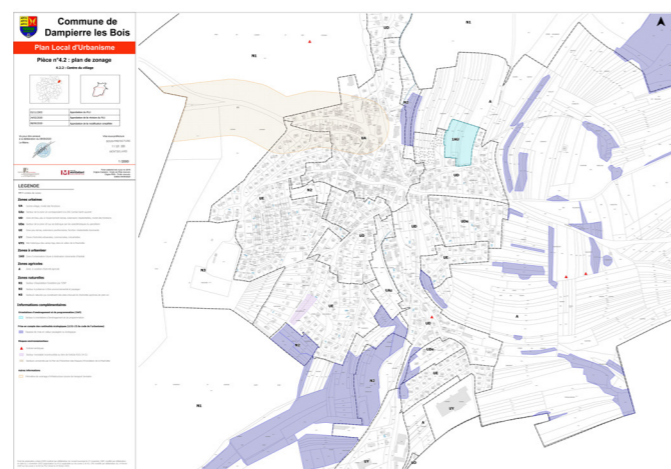
En outre, la commune souhaite agrandir la **zone d'activités de l'Allan** alors que le projet de SCoT Nord Doubs n'a pas retenu ce secteur dans la liste des zones d'activités pouvant s'étendre. Ainsi, dans la perspective de finaliser un projet de PLU compatible avec le SCoT, les discussions sont en cours entre la commune et PMA (au travers de l'avis des partenaires sur le projet de SCoT et de l'enquête publique du SCoT à venir).

et faire évoluer le zonage du secteur les Prés sur l'eau.

Un dossier a été soumis à **enquête publique du 2 novembre au 2 décembre 2020** et la modification n°5 devrait être approuvée début 2021.

- A **Dampierre-les-Bois**, une **modification simplifiée du PLU** a été conduite pour rectifier une erreur matérielle relative à l'oubli de reporter dans le PLU révisé, approuvé le 24 février 2020, les éléments issus de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC de la Combe Saint-Laurent qui avait emporté mise en compatibilité du PLU (arrêté préfectoral du 26 janvier 2017).

Un dossier a été mis à la disposition du public du 18 juin au 20 juillet et la modification simplifiée a été **approuvée le 8 septembre 2020**.



Source : ADU

- **Grand-Charmont** a engagé une **modification simplifiée de son PLU** pour introduire une OAP dans le dernier secteur de la zone à urbaniser « Champs Belin » (AUa1). Celle-ci a également permis de supprimer l'emplacement réservé à proximité, de compléter le règlement de la zone, de lever l'emplacement réservé destiné à la réalisation du boulevard urbain dans le nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard (à l'image de Bethoncourt comme exposé ci-dessus) et de procéder à quelques ajustements du règlement afin d'autoriser sous condition les toitures terrasses. Un dossier avait été mis à la disposition du public du 25 novembre au 27 décembre 2019 et la modification simplifiée a été **approuvée le 28 janvier 2020**.

- **Grand-Charmont** a également conduit une **déclaration de projet d'intérêt général emportant la mise en compatibilité des dispositions du PLU** pour accueillir le foncier affecté au terrain familial destiné à l'accueil des gens du voyage. Ce projet rue de Gascogne étant à l'origine situé en zone naturelle et dans un Espace Boisé Classé (EBC), un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) a été créé dans lequel les constructions sont autorisées. Le règlement et le zonage ont été modifiés à cet effet.

Le 22 septembre 2020, une réunion d'examen conjoint a permis de recueillir les avis des PPA sur les évolutions apportées au PLU en vigueur.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 octobre au 26 novembre 2020 et la procédure devrait être approuvée début 2021.

Grand-Charmont : Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Réalisation d'un terrain familial pour l'accueil des gens du voyage.

Extrait du document présenté en réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées le 22 septembre 2020.

Un projet situé en zone naturelle (forêt, EBC)



- Accès voirie - réseaux d'eau et d'assainissement.
- Zone d'implantation du futur terrain familial rue de Gascogne : création d'un STECAL Ns dans le secteur Nf de la zone naturelle N.
- Espace ouvert en lisière de forêt.

Le projet de terrain familial de Grand-Charmont :

Sur un espace d'environ 2500 m², le terrain familial comprend :

- 1 bâtiment de 100 m² (salle de bain, espace de vie) et,
- 2 emplacements pouvant accueillir 4 caravanes chacun.

L'aire familiale permettra d'accueillir 2 familles.

Source : ADU

- A **Vandoncourt**, une **modification simplifiée** a permis de faire évoluer le règlement de la zone naturelle afin d'autoriser les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Ainsi, l'activité maraîchère au lieu-dit « le haut et le bas du Chénois » peut être consolidée.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 1er au 30 septembre et la modification simplifiée a été **approuvée le 30 novembre 2020**.

Veille juridique

En 2020, l'ADU a poursuivi le renforcement de son dispositif de veille juridique de l'**actualité législative et réglementaire** en matière de **droit de l'urbanisme, d'habitat, d'environnement** et de **transports et déplacements**.

L'Agence capitalise ainsi les éléments issus d'autres agences, à l'image de bulletins mensuels d'information, via le forum du club planification / réglementation de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) par exemple, ou à partir d'autres

sources de diffusion dont elle dispose. Elle peut ainsi diffuser une information juridique pertinente et utile à ses salariés ainsi qu'à ses membres.

En effet, la veille juridique permet à l'ADU de se tenir informée, en temps réel, des **évolutions législatives et réglementaires** mais aussi de la **jurisprudence** et d'être réactive vis-à-vis des sollicitations de ses partenaires, en particulier les communes lors des missions d'accompagnement des évolutions de leur document d'urbanisme.

Conduite de projets d'urbanisme réglementaire : démarche d'amélioration continue

Responsable de la conduite de nombreuses procédures d'urbanisme réglementaire, l'ADU a ressenti le besoin, en 2019, de rénover son approche des élaborations ou révisions de PLU(i), et de la formaliser dans un **mémento / guide pratique**.

L'objectif de ce guide est de promouvoir et développer, en interne et avec les partenaires, une démarche « en mode projet » de ces procédures. Concrètement, il s'agit de replacer l'objet PLU(i) au regard des enjeux, besoins et attentes des collectivités et de reconsidérer le PLU(i) comme un outil au service d'un projet communal et intercommunal.

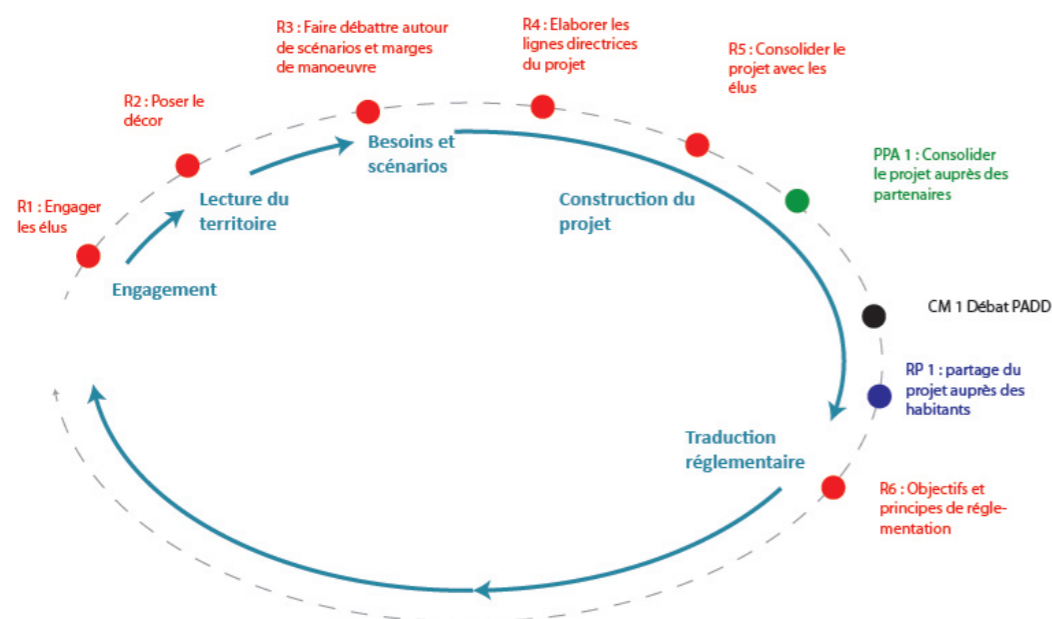
De ce point de vue, l'enjeu d'une démarche de révision ou d'élaboration n'est plus seulement de produire un document réglementaire ; il est **d'appréhender et d'animer l'ensemble d'un processus partenarial avec ce prisme « projet »**, et d'orienter la rédaction

des pièces réglementaires (rapport de présentation, PADD, règlement) en ce sens.

Au fil des procédures en cours en 2020 (Blamont, Colombier-Fontaine), l'équipe a progressivement formalisé une sorte de « **mémo** » pouvant s'appliquer à toute procédure, étape par étape : engager les élus, esquisser une première lecture du territoire, faire émerger une vision à long terme, identifier les marges de manœuvres et les équilibres nécessaires, pour construire le projet (le PADD), l'ajuster au besoin, et enfin engager une traduction réglementaire.

Pour chacune des étapes, le guide fixe un certain nombre de **repères méthodologiques** : objectifs des réunions, production attendue, ressources à mobiliser, points de procédure à traiter, points à anticiper.

La finalisation de ce guide est attendue pour 2021.



Source : ADU

3 Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification

Projet de parc d'activités des Hauts de Mathay : actualisation du diagnostic et redéfinition d'orientations d'aménagement

La création et l'aménagement de zones et parcs d'activités constituent pour Pays de Montbéliard Agglomération un puissant levier d'action à mettre en œuvre au regard de l'enjeu prioritaire de développement économique et de la création d'emplois.

Le site des Hauts de Mathay a fait l'objet, dès 2007, par la SEDD, d'études de programmation, sur un périmètre beaucoup plus large de 108 ha.

PMA a décidé de reprendre cette étude sur un périmètre plus restreint et d'engager une nouvelle étude de composition urbaine.

Le site représente un potentiel foncier intéressant, en raison des atouts qui le caractérisent. Le nouveau

périmètre d'une superficie d'environ 34 hectares, est relié à l'autoroute A36 par la RD 438, et constituerait une opportunité pour la création d'un parc d'activités.

La première étape a consisté à **actualiser le diagnostic du site**, en tenant compte du **contexte paysager et archéologique** sensible qui a été également évalué.

L'étude sera poursuivie en 2021 en abordant également la capacité de la zone à accueillir des activités diversifiées, apprécier le type d'entreprises concernées et les conditions à mettre en place pour favoriser leur accueil. Elles se traduiront dans un nouveau schéma d'aménagement.

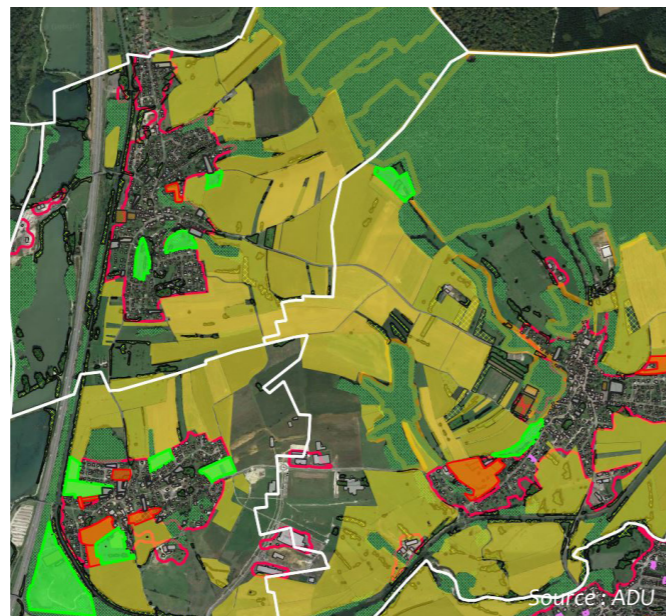


Le site les Hauts de Mathay : Topographie et environnement paysager

Diversification agricole : étude des opportunités foncières

En 2018, Pays de Montbéliard Agglomération en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, a élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Un des objectifs prioritaires du PAT est de « favoriser l'installation agricole diversifiée » pour répondre à des enjeux sociaux (santé, demandes des consommateurs, ...), environnementaux (empreinte carbone, gestion des déchets, ...) et économiques.

Dans ce cadre, PMA a confié à l'agence la réalisation d'une étude d'identification du foncier susceptible d'accueillir des activités agricoles diversifiées. S'appuyant sur une étude « filière agricole » de la Chambre d'Agriculture et sur une étude « friches agricoles » de la DDT du Doubs, il s'agit de créer une base de données foncière qui permettra à l'agglomération de répondre aux potentiels porteurs de projet et de construire une politique foncière intercommunale.



Phytomanagement de friches



Dans un contexte de gestion économe du foncier, de limitation de l'étalement urbain et de prévention des risques, l'enjeu de mutation de sites industriels anciens et de gestion de la pollution est capital sur le territoire du Nord Franche-Comté. Au premier semestre, l'ADU a apporté sa contribution à la réponse à un appel à projet lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Le projet ECOPOLIS est coordonné par le laboratoire de recherche Chrono-Environnement de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Il est notamment spécialisé dans la gestion par les plantes de sites et sols pollués : le phytomanagement.

Le projet ECOPOLIS a été retenu par l'ANR qui le soutiendra financièrement. Il vise à étudier sur plusieurs années l'impact du phytomanagement sur les sols pollués d'une friche industrielle de Vieux-Charmont et à étudier la possibilité d'essaimage de cette méthode

sur d'autres sites du Nord-Franche-Comté. Le jeudi 19 novembre, l'ensemble du consortium s'est réuni pour le lancement du projet. Il regroupe à la fois des acteurs publics (laboratoires Chrono-Environnement et FEMTO-ST, PMA) et des acteurs privés (ADU, AUTB, TESORA). Cette réunion a permis de passer en revue chaque composante de la mission :

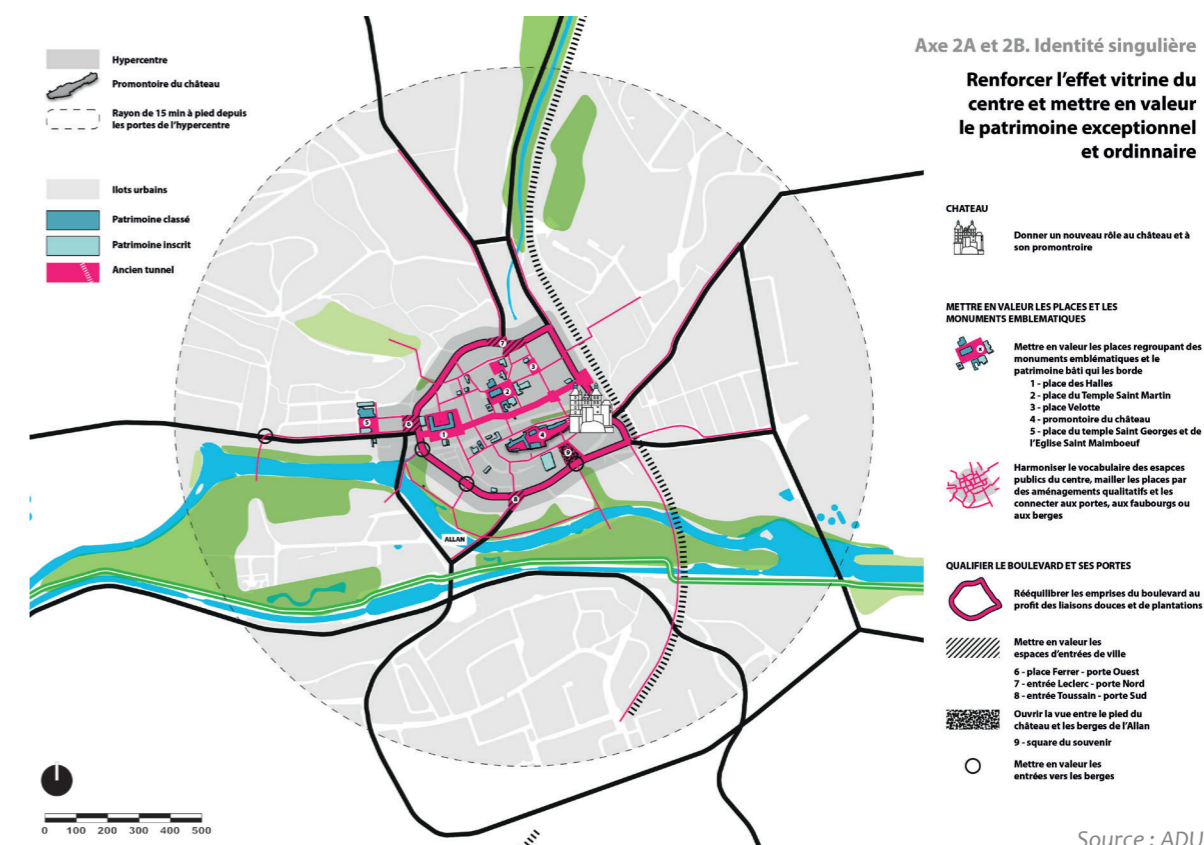
- analyse fine et détaillée de la pollution ;
- installation et suivi de capteurs ;
- mise en place du laboratoire et aménagement du site ;
- suivi de l'évolution de la pollution ;
- identification et hiérarchisation de sites propices aux techniques de phytomanagement dans le Nord Franche-Comté ;
- sensibilisation et communication auprès des acteurs politiques et de la société civile.

Au sein du groupement, l'ADU a la responsabilité de ces deux dernières composantes de la mission et interviendra avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort pour procéder à une analyse, des entretiens et une sensibilisation sur un territoire industriel cohérent. Le projet se déroule sur une période de 42 mois à compter de décembre 2020.

Programme « Action Cœur de Ville » de Montbéliard : suivi technique

La Ville de Montbéliard a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » destiné à concentrer un ensemble de moyens pour la redynamisation de son centre. En effet, l'attractivité du centre-ville est l'une des conditions principales pour conforter Montbéliard dans son rôle de ville centre de l'agglomération et le service qu'elle apporte à sa population. L'ADU a publié un FOCUS pour présenter ce projet global élaboré en 2019 qui coordonne et met en cohérence les actions publiques de la ville de l'agglomération et du privé.

Le premier axe de ce projet vise à consolider les fonctions de centralité de Montbéliard : l'habitat, le commerce, l'économie et les services. Pour ce qui concerne l'habitat, le principal objectif est de permettre de résorber la vacance et de remettre sur le marché des logements plus attractifs. C'est pourquoi, après avoir conduit une étude pré-opérationnelle, la ville de Montbéliard a décidé de déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui a pu être engagée en 2020. L'ADU est associée au suivi de cette opération.



Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de l'agglomération du Pays de Montbéliard : accompagnement de la mise en œuvre

Le lancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 concentre l'effort public sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) qui présentent les fragilités urbaines les plus importantes. Sur le Pays de Montbéliard, deux quartiers sont concernés respectivement aux titres de l'intérêt national, la Petite Hollande à Montbéliard

et de l'intérêt régional, les Gravieres Evoironnes à Sochaux.

La signature de la déclaration d'engagement de la convention NPNRU a eu lieu le lundi 1er juillet 2019 au siège de Pays de Montbéliard Agglomération en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Joël Mathurin, Préfet du Doubs, Olivier Klein, Président de l'ANRU,

Charles Demouge, Président de PMA et Marie-Noëlle Biguinet et Albert Matocq-Grabot respectivement Maires de Montbéliard et Sochaux. **Le 03 mars 2020, la nouvelle convention de renouvellement urbain a fait l'objet d'une signature électronique** qui entérine juridiquement les engagements financiers de l'ensemble des partenaires. Cette étape a permis d'engager les travaux qui s'étaleront sur six à huit ans.

Un accompagnement de l'ADU dans la durée

Après avoir accompagné l'ensemble du protocole avec le suivi et la production d'études, la réalisation d'une charte de la participation et la préparation du suivi et de l'évaluation du programme, l'ADU reste impliquée pour accompagner la mise en œuvre du programme. En 2020, l'ADU a assuré un **suivi qualitatif et formulé des recommandations** sur les études ou projets qui entrent en phase opérationnelle :

- sur la Petite Hollande à Montbéliard :
 - étude du Secteur Massenet Ravel ;
 - déclinaison du référentiel pour l'aménagement des espaces sur le terrain de la tour Ravel qui sera démolie ;
- sur les Gravières Evoironnes à Sochaux :
 - programme mixte de 7 logements au centre du quartier ;
 - programme de résidentialisation des 96 logements dans les tours des Gravières ;
 - réhabilitation de 56 logements sur les rues Ferry et Jaurès.

Parallèlement, pour marquer le passage entre les études et la mise en œuvre du programme, l'ADU a formalisé un **FOCUS** pour vulgariser le processus complexe du NPNRU. Cette publication diffusée largement à l'ensemble des partenaires institutionnels et téléchargeable sur son site internet revient sur les apports des études conduites pendant le protocole de préfiguration, donne les grandes lignes du programme et des financements retenus pour chacun des deux quartiers et fait état des modalités d'implication des citoyens. En fin d'année, l'ADU a contribué à la préparation de la revue de projet qui réunira l'ensemble des partenaires du projet en février 2021. Par ailleurs, l'ADU continue d'**entretenir ses bases de données** pour assurer la mise à jour du tableau de bord de suivi évaluation qui fera l'objet d'un bilan en 2021.



Source : S. Daval pour PMA

Renouvellement urbain des Gravières-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Accompagnement des démarches de participation citoyenne

Suite à l'animation par l'ADU d'un stand de concertation sur le NPNRU à la fête du sport de septembre 2019, des **ateliers de concertation citoyenne ont été menés par l'ADU fin 2019**. Ils ont porté sur les besoins des habitants dans la trame verte, la Maison du projet (Kiosk) et l'occupation temporaire de l'espace attenant après la démolition des tours. Ces propositions ont été soumises par l'ADU aux élus lors d'un **comité de pilotage qui a eu lieu le 20 janvier 2020**. Pour autant, certaines ne relevaient pas seulement de la ville et d'autres ne relevaient pas

strictement du NPNRU.

Suite à cette analyse et la hiérarchisation par la ville et l'ADU, une **restitution globale des propositions** issues de ces ateliers a eu lieu lors d'une **réunion publique le 10 février 2020**. Animée par l'ADU, cette réunion s'est déroulée dans un **cadre partenarial** en présence des élus, des bailleurs, des membres du conseil citoyen et des habitants du quartier. Plusieurs propositions sont aujourd'hui intégrées notamment dans le programme des espaces publics.

Lors de cette réunion, la volonté des élus pour 2020 était également de **faire monter progressivement en puissance la maison du projet pour confirmer l'implication des citoyens dans la mise en œuvre du programme**. Bâtiment emblématique du quartier, le **Kiosk** a été mis à disposition de la ville par IDÉHA pour devenir la Maison du projet. Les services de la ville et les membres du Conseil Citoyen avec l'accompagnement de la médiatrice sociale se sont investis pour adapter cet espace à sa nouvelle fonction. L'ADU a mis à jour des **panneaux d'information** en fonction de l'évolution du projet et de l'avancement des travaux qui ont été affichés dans le Kiosk. La **synthèse des démarches participatives** est également mise à disposition du public, ainsi qu'une maquette du quartier qui avait été réalisée dans le temps du protocole de préfiguration. La réunion publique du mois de février a permis de mettre cet espace en avant et d'annoncer des dates de permanence.

L'ADU devait en effet contribuer, aux côtés des autres acteurs, à animer les **démarches participatives au Kiosk**. Cependant, après avoir tenu une permanence en début d'année, l'ADU a été contrainte par la période de confinement à reporter *sine die* les quatre autres permanences qui devaient se tenir au premier semestre ainsi que l'appui à la ville de Sochaux pour une inauguration festive du Kiosk.



Source : ADU

Urbanisme conseil et assistance à la mise en œuvre opérationnelle du projet

En complément, l'ADU assure un suivi spécifique du programme d'espaces publics et apporte une assistance technique à la ville. En 2020, cela s'est traduit par la tenue de plusieurs réunions avec la ville pour sensibiliser les nouveaux élus à l'objectif de qualité des espaces publics et repenser certains aménagements pour tenir davantage compte des enseignements de la période de confinement (place accordée aux piétons) et des changements climatiques (préservation plus importante du patrimoine arboré). Le **programme d'espaces publics a ainsi fait l'objet de deux premières réunions** avec les élus :

- mardi 22/09/2020 : expression des objectifs politiques au regard de plusieurs scénarii ;
- mardi 15/12/2020 : présentation du dossier de consultation de la phase 1 et restitution de l'avant-projet des phases 2 et 3.

La ville de Sochaux s'est donc dotée d'une maîtrise d'œuvre externe pour préparer le dossier de consultation des entreprises de la **tranche 1**. L'ADU a accompagné la ville lors d'une réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre SETIB pour **partager les enjeux**

urbains, paysagers et en termes d'usages. Celle-ci s'est tenue le vendredi 18 septembre.

L'ADU a été depuis mobilisée pour donner des avis au cours de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre et informée de l'avancement du dossier Loi sur l'Eau.

Enfin, pour traduire les objectifs politiques en termes de calendrier et de qualité sur les **tranches 2 et 3**, l'ADU a apporté un appui spécifique à la directrice des services techniques de la Ville pour la **reprise de l'avant-projet** au courant du dernier trimestre 2020. Des réunions techniques se sont ainsi tenues sur cinq demi-journées. Ces études ont été **articulées avec le programme de résidentialisation d'IDÉHA** à la fin du mois de décembre.

Renouvellement urbain du quartier Champerriet à Bavans : préfiguration d'un plan guide pour le réaménagement des espaces extérieurs

En 2019, l'ADU avait entamé les réflexions visant à établir un plan guide cohérent visant à mener les interventions d'aménagement dans le temps. Suite au renouvellement des élus de la ville de Bavans, le **diagnostic** et les principales **pistes de réflexion** sur

le **devenir des différents espaces du quartier** en articulation avec leur environnement ont été partagés, pour permettre une reprise du travail collaboratif en 2021 avec les différents acteurs intervenant sur le quartier.

Commission régionale des écoquartiers

En 2020, la commission de printemps prévue en mars a été annulée à cause de la situation sanitaire. L'ADU a participé à une **commission en visioconférence** qui s'est tenue le 10 décembre 2020. Elle concernait le **quartier Jean-Jaurès à Imphy dans la Nièvre**. Le projet se situe au centre de la commune et concerne une opération de renouvellement urbain. Il inclut des logements sociaux, un quartier pavillonnaire, des terrains de sport liés aux usines et des espaces publics (parvis mairie – gare – école).

La commission a estimé que le projet n'était pas suffisamment avancé pour obtenir le label étape 2. Néanmoins, au regard du souci d'amélioration continue exprimé par la collectivité et de la manière dont elle s'est emparée de la démarche EcoQuartier pour apporter de la qualité à son projet, la commission a encouragé la collectivité à compléter son projet et à poursuivre sa démarche qualitative en suivant les préconisations de la commission.

Cette commission créée en 2014, est animée par la DREAL pour le compte du ministère du logement et de l'habitat, ce réseau est composé de divers organismes en lien avec les politiques de développement urbain durable : conseil régional, Agence de l'environnement

et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), DDT et agences d'urbanisme.

Elle propose ensuite une distinction « Label Ecoquartier » ou « Engagé dans la labellisation » à remettre aux différents projets candidats ou le rejet de la demande.

Cette distinction est effectuée à partir d'une grille de notation selon des critères fondés sur vingt engagements réunis dans quatre thématiques : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques.

Les cas litigieux sont transmis à la commission nationale pour arbitrage, et c'est elle qui valide les propositions de la commission régionale.

L'ADU est inscrite dans cette commission au titre de personne qualifiée. Lorsqu'il s'agit d'examiner des projets portés par l'un de ses membres, l'ADU ne participe donc pas aux délibérations et ne peut faire part que de sa connaissance éventuelle du dossier présenté.



Stratégie de développement du centre-ville de Imphy

4 Observer et objectiver les dynamiques territoriales

Administration des bases de données

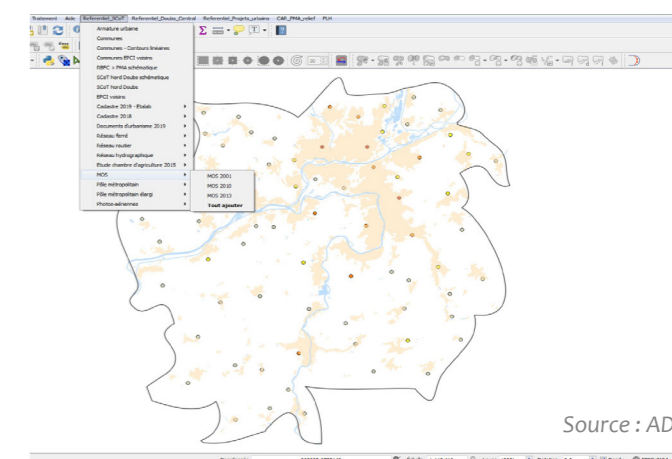
Une base de données statistiques et cartographiques fiable et actualisée est un élément indispensable pour mener à bien les missions de l'ADU.

En 2020, l'ADU a ainsi consolidé ses bases de données par **l'intégration ou la création de données de thématiques et d'échelles variables** (France, département, PMA, infra-communale). Le contact permanent avec de nombreuses structures permet de récolter les données les plus pertinentes aux travaux de l'ADU.

En plus de la mise à jour des bases de données, l'ADU mène un travail constant de recensement de ses données. Ainsi, la recherche de données est simple et rapide et les données créées ou récoltées sont toutes capitalisées.

Les chargés d'études peuvent accéder à des données communes de référence facilement et partager des fichiers de travail grâce aux outils employés au sein de l'ADU.

Par ailleurs, l'utilisation de **Datagences, outil spécialisé** dans les besoins des agences d'urbanisme, simplifie l'accès aux données statistiques, sur des périodes et échelles de travail personnalisables. Datagences sert de support essentiel à la réalisation de portraits statistiques communaux et intercommunaux annuels.



Base de données des documents d'urbanisme de PMA

Intégration et mise à jour de données

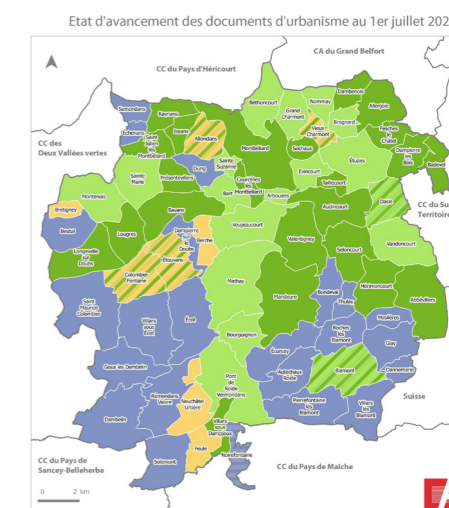
Depuis six ans, l'ADU travaille à la dématérialisation en réalisant une base de données sur les documents d'urbanisme. Cette base de données respecte les préconisations nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme du Conseil National de l'Information Géographique.

Cette année, les **documents d'urbanisme de cinq communes** ayant approuvé une procédure d'évolution de leur PLU ou Carte Communale ont été mis à jour.

Le zonage en vigueur sur l'ensemble des 72 communes du SCoT Nord Doubs est accessible sur le **portail géographique de l'agence**.

En cliquant sur le zonage, il est possible d'avoir accès à un certain nombre d'informations comme le nom de la zone, sa vocation, la date d'approbation du document ou encore un extrait PDF du règlement s'appliquant

sur cette zone. Un historique des procédures de chaque document est également accessible en cliquant sur chaque commune.



Géoportail national de l'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la publication d'un document d'urbanisme est obligatoire lorsqu'une nouvelle version du document est approuvée (élaboration, révision, modification ou mise en compatibilité).

Pour les documents d'urbanisme approuvés avant le 1^{er} janvier 2020, une publication sur le Géoportail de l'Urbanisme est souhaitable dans la mesure où elle permet une meilleure information des citoyens et participe à l'élaboration d'une couverture nationale du géoportail.

L'ADU accompagne ses communes adhérentes à l'intégration de leur document d'urbanisme sur

le géoportail, sur simple demande, ou lors de la réalisation d'une procédure en maîtrise d'œuvre.

Ainsi, en 2020, l'ADU a publié les PLU de Montbéliard, Sochaux et Montenois, et la carte communale de Semondans. Elle a également préparé l'intégration de neuf nouveaux documents, qui devraient être publiés début 2021.

Le site national du Géoportail de l'Urbanisme recense désormais près de 10 000 documents d'urbanisme. Ils sont tous visualisables au lien ci-après : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



Source : Géoportail national de l'urbanisme

Valorisation des bases de données et mise à disposition des membres

Fourniture de données

En 2020, l'ADU a répondu **plus de vingt demandes ponctuelles** de ses partenaires émanant principalement de PMA, de communes, de services de l'Etat et de bailleurs sociaux. Elles sont de différentes natures.

Des données **statistiques** sont ainsi régulièrement fournies, comme par exemple :

- des données démographiques ou socio-démographiques relatives à la composition des ménages ou la structure par âge ;
- le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires pour PMA ;
- des données économiques, agricoles et commerciales ;
- la mise à jour de chiffres clés sur le logement ;
- des extractions relatives aux infrastructures culturelles, sportives, touristiques et de loisirs.

Ont été également communiquées des données **géographiques**, au travers :

- de la fourniture et de l'édition de fonds de plans ;
- de l'actualisation de données cartographiées ;
- de la localisation de sites industriels anciens ;
- ou encore de l'envoi de documents d'urbanisme ou du repérage de l'enveloppe urbaine de certaines communes.

Enfin, quelques **traitements spécifiques** ont été effectués pour :

- des répartitions infracommunales de ménages ou de population ;
- leur répartition par type d'habitat ;
- la définition de temps d'accès à certains équipements ;
- le repérage de surfaces constructibles.

Diffusion de portraits intercommunaux et communaux

À travers ces publications, l'ADU propose des **portraits statistiques** de Pays de Montbéliard Agglomération, des communautés de communes de Rahin et Chérimont et du Pays de Villersexel, des intercommunalités du PETR du Doubs Central et des 72 communes de PMA, organisés autour de **trois fascicules thématiques : démographie, socio-économie et logement**.

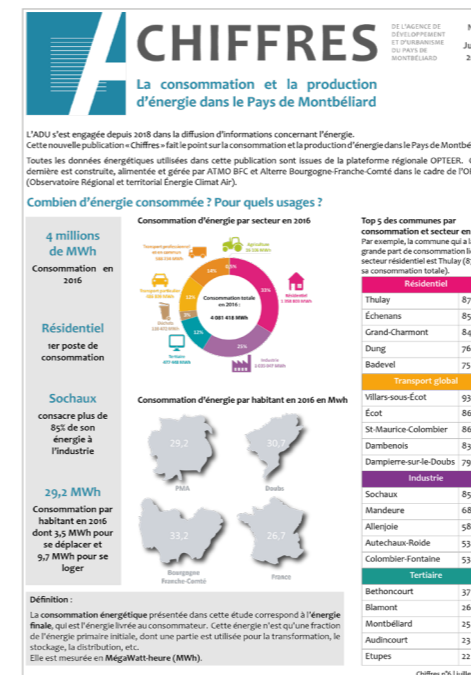
Ces fascicules se structurent autour d'un panel d'indicateurs issus des données du recensement de la population, des migrations résidentielles, des revenus des ménages, des allocataires CAF, du chômage, de l'énergie, des permis de construire et de la couverture numérique en fibre optique.

L'accès à ces publications est réservé à nos membres.



Source : ADU

Publications « Chiffres »



Source : ADU

La collection « Chiffres » a pour objectif de valoriser auprès de nos partenaires la capitalisation et le traitement des données effectués au sein de l'ADU. Ces publications permettent de mettre en avant une donnée de manière régulière ou plus ponctuelle, en lien avec l'actualité de son exploitation.

En 2020, **trois nouvelles publications** de « Chiffres » sont parues.

Comme chaque début d'année, une publication dédiée à la communication des **chiffres de populations légales** est parue, permettant l'analyse des tendances démographiques, à l'échelle des communes de PMA, de l'agglomération et du pôle métropolitain Nord Franche-Comté entre 2007 et 2017.

Dans un autre domaine, le « Chiffres n°6 » a fait le point sur **la consommation et la production d'énergie dans le Pays de Montbéliard**. Toutes les données énergétiques utilisées dans cette publication sont issues de la plateforme régionale OPTeER. Cette dernière est construite, alimentée et gérée par ATMO BFC et Alterre Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'ORECA (Observatoire Régional et territorial Énergie Climat Air).

Enfin un dernier numéro s'est attaché à tirer les **premiers enseignements de la donnée DVF**, qui recense l'ensemble des ventes de biens fonciers (donnée de la Direction Générale des Finances publiques). L'ADU s'est engagée dans le groupe de travail DVF, qui œuvre au sein du Réseau d'Observatoires de la Consommation d'Espaces en Région depuis sa création en 2019. Ce groupe de travail vise à s'approprier ce nouveau jeu de données. Cette publication « Chiffres » fait le point sur les premières exploitations de cette donnée sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération, en se concentrant sur l'évolution des ventes immobilières et leur prix.

Observation du foncier

Ces dernières années, parallèlement aux élaborations du Schéma de Cohérence Territoriale et du Programme Local de l'Habitat par Pays de Montbéliard Agglomération, l'ADU a constitué des bases de données foncières mobilisées pour le diagnostic et l'aide à la décision dans ces processus respectifs. L'objectif est désormais que ces bases de données soient entretenues et puissent alimenter un **suivi continu des dynamiques de consommation d'espaces et d'évolution du foncier constructible**. Sur ces fondements, il s'agit de tendre vers une animation partenariale d'un observatoire du développement urbain, en appui notamment aux démarches d'évaluation du SCoT et du PLH.

En 2020, les méthodologies ont été préparées sur **deux volets d'observation** à déployer en 2021 :

- La conduite de l'**enquête foncière bisannuelle** auprès des communes, dont la réalisation, initialement envisagée dès 2020, a été reprogrammée pour le premier semestre 2021, compte tenu du report de l'approbation du PLH fin 2020 ;

- La mise en place d'une **observation structurée des espaces dégradés**, répondant notamment aux exigences du SCoT, pour laquelle la réflexion s'est limitée à la définition des objectifs à atteindre et de la méthode de travail. Cette mission sera engagée en 2021.

Les expérimentations méthodologiques développées dans ce cadre viennent alimenter plus globalement les réflexions collectives entreprises par le biais de l'**observatoire départemental de la gestion économe de l'espace** du Doubs ainsi que du **réseau d'observatoires de la consommation d'espaces en région** Bourgogne Franche-Comté, auxquels l'ADU participe activement.

Enjeux de la transition énergétique : consolidation de connaissances

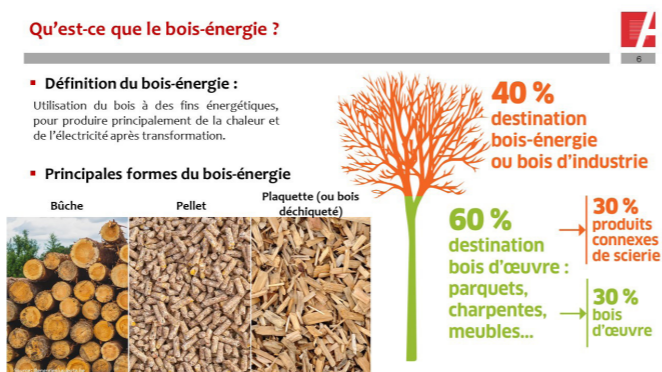
L'objectif de l'ADU est d'enrichir la connaissance locale sur les problématiques liées à la transition énergétique, grâce à la production successive d'analyses et à la consolidation de méthodes qui puissent faciliter l'appropriation par les acteurs locaux des différentes questions posées.

Bois énergie

Dans le cadre de l'élaboration en cours du Contrat de Transition Ecologique de PMA, l'ADU est chargée d'actualiser le diagnostic de cette filière énergétique.

A cet effet, en 2020, en s'appuyant sur un premier travail réalisé par l'URACOFOR, l'ADU a produit une **évaluation des gisements forestiers** sur PMA. Le diagnostic met en évidence l'existence d'un potentiel local largement suffisant pour envisager le développement de l'énergie bois, avec une ressource locale évaluée à 4500 T/an. Ce potentiel pourrait approvisionner l'ensemble des chaufferies existantes du territoire, tout en permettant d'alimenter environ 20 nouvelles chaufferies collectives à bois du type de celle de Vandoncourt, sans remettre en cause ni les débouchés existants, ni la pratique de l'affouage, et dans le respect du renouvellement de la ressource. De nouvelles chaufferies qui viendraient remplacer

de plus vieillissantes qui fonctionnent aujourd'hui avec du fioul, au gaz ou à l'électricité.



Source : ADU

Le rapport de l'ADU montre également, à travers **quatre interviews de territoires voisins** (PNR Haut-Jura, Epinal Agglomération, PETR du Pays Graylois et PETR Pays de la Déodatie), que le bois-énergie peut être une bonne option :

Il est moins cher

Le bois-énergie est une énergie bon marché dont le prix est peu dépendant du cours du pétrole. Son prix montre une tendance stable depuis de nombreuses années, chose rare dans le domaine des énergies.

Il génère de l'emploi

Chacun des acteurs interviewés confirme que, sur son territoire, la filière bois-énergie a été créatrice d'emplois. D'ici à 2030, à l'échelle de la France, les perspectives de développement de l'emploi dans la filière bois de chauffage pourraient aller jusqu'à 41 000 emplois directs et indirects.

Il est local

Le bois est disponible sur tout le territoire. Le bois-énergie permet de valoriser les parties des bois qui ne servent ni au bois d'œuvre, ni au bois industrie. Ainsi, rien n'est perdu et des retombées économiques locales sont générées.

Il est renouvelable et protège la forêt

Se chauffer au bois-énergie permet de substituer une énergie fossile, comme le gaz ou le fioul, pour utiliser une énergie renouvelable et locale. Il participe donc à l'objectif de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire. Qui plus est, le recours au bois-énergie participe également à la gestion durable des forêts, tout en ayant un impact neutre vis à vis des gaz à effet de serre.

Vulnérabilité énergétique et coûts résidentiels

Suite à un premier travail d'exploration méthodologique engagé en 2019 par un groupe d'étudiants de master de l'UFR STGI de l'université de Franche-Comté, l'ADU a poursuivi ses travaux visant à caractériser plus précisément les enjeux de vulnérabilité énergétique au regard des coûts résidentiels supportés par les ménages.

Définition

La vulnérabilité énergétique désigne l'état de personnes, familles ou groupes utilisant une part importante de leurs revenus pour leurs dépenses

Le 8 décembre 2020, en partenariat avec PMA, l'ADU a présenté aux **acteurs institutionnels** (Région, DDT, CD25, ADEME, URACOFOR, ATMO) les résultats de son diagnostic.

D'autres séances de restitution sont prévues en 2021, avec les acteurs de la forêt et l'ensemble des élus de PMA.



Réseau de distribution de gaz sur PMA en 2020, et localisation des chaufferies publiques à bois

- 38 communes non desservies par le gaz
- 9 chaufferies publiques
- 3 projets identifiés de chaufferies publiques

Source : ADU

énergétiques contraintes, que ce soit pour le transport ou le logement, ce qui les rend vulnérables aux hausses des prix.

Pour résumer, les Français les plus vulnérables au renchérissement du coût des énergies sont ceux qui cumulent un habitat à mauvaise efficacité thermique et un éloignement des commerces et services. Un tiers des ménages habitant les petites villes et la campagne se restreignent régulièrement sur le chauffage et le carburant.



Source : ADU

Des mesures curatives de court terme

La majorité des actions entreprises au niveau de PMA contre les situations de vulnérabilité énergétique est focalisée sur la réhabilitation des logements comme moyen principal de réduire les consommations d'énergie, et donc de diminuer le poids des factures dans le budget des ménages.

Ces actions se retrouvent notamment dans les documents de planification que sont le PLH ou le PCAET.

Comment intégrer la vulnérabilité dans la politique énergétique du Pays de Montbéliard ?

Il ressort de cette brève analyse que le choix d'une stratégie de transition énergétique, et plus précisément des **futures sources d'énergie** , n'est pas neutre en ce qui concerne la vulnérabilité énergétique.

Ainsi, la manière dont PMA choisira de générer son électricité et sa chaleur dans les décennies à venir peut tout aussi bien soulager le fardeau des dépenses énergétiques des ménages que l'alourdir et aggraver la situation.

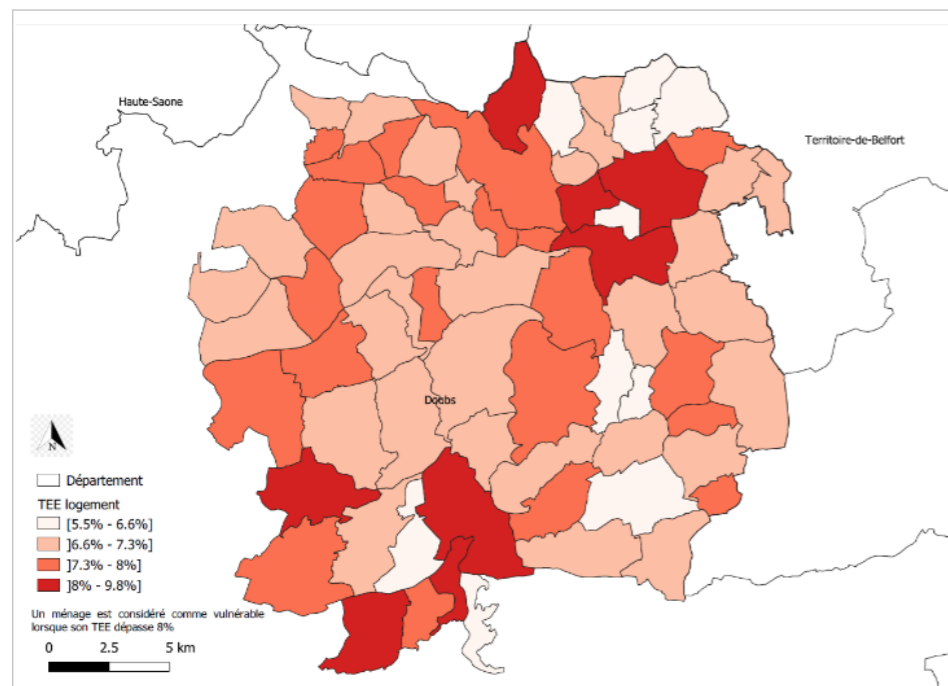
Il en va de même pour les décisions concernant **l'organisation des transports publics** et la **planification de la densité urbaine** .

La situation sur PMA

Huit communes de l'agglomération de Montbéliard sont en situation de vulnérabilité énergétique, ces communes représentant 22% de la population totale de PMA (30 000 sur 140 000 habitants). Ce chiffre correspond à la moyenne nationale.

Trois facteurs expliquent la vulnérabilité énergétique liée au logement dans le Pays de Montbéliard :

- **Les revenus** : toutes les communes concernées ont un revenu médian par ménage inférieur à 2900 euros ;
- **Le niveau de consommation des ménages** : cinq communes affichent une consommation élevée, et trois un niveau plus modéré ;
- **Le type d'énergie consommé** : les communes rurales n'ayant pas accès au gaz naturel, les ménages se chauffent soit au bois, soit à l'électricité.



Source : ADU

Suivi des dynamiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Atlas des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville du Pays de Montbéliard

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a modifié la géographie prioritaire du Pays de Montbéliard. **Sept quartiers sur six communes sont désormais classés Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** : Petite-Hollande et Chiffogne à Montbéliard, Graviers-Evoironnes à Sochaux, Champs-Montants à Audincourt, Champvallon à Bethoncourt, les Fougères à Grand-Charmont et les Buis à Valentigney. Par ailleurs, **deux quartiers anciennement en politique de la ville ont été classés en quartiers de veille active** (Champerriet à Bavans et la Montagne à Etupes).

Pour accompagner l'évaluation globale du Contrat de Ville Unique (CVU) du Pays de Montbéliard, l'ADU a réalisé en 2018 un atlas des QPV à partir d'indicateurs

permettant de mesurer leur situation actuelle et de mettre en perspective l'évolution de leur trajectoire par rapport à leur environnement (ville et agglomération).

L'année 2020 a été consacrée à la **mise à jour de l'ensemble des données** et la **recherche de nouveaux éléments à intégrer** , telles que les **mobilités résidentielles** , suite aux demandes exprimées en 2019 par les partenaires. La crise sanitaire ayant révélé certaines inégalités sociales, des éléments conjoncturels ont également été apportés, notamment sur les demandeurs d'emploi.

Le document sera publié début 2021.

Cités éducatives : définition des mesures de suivi du dispositif

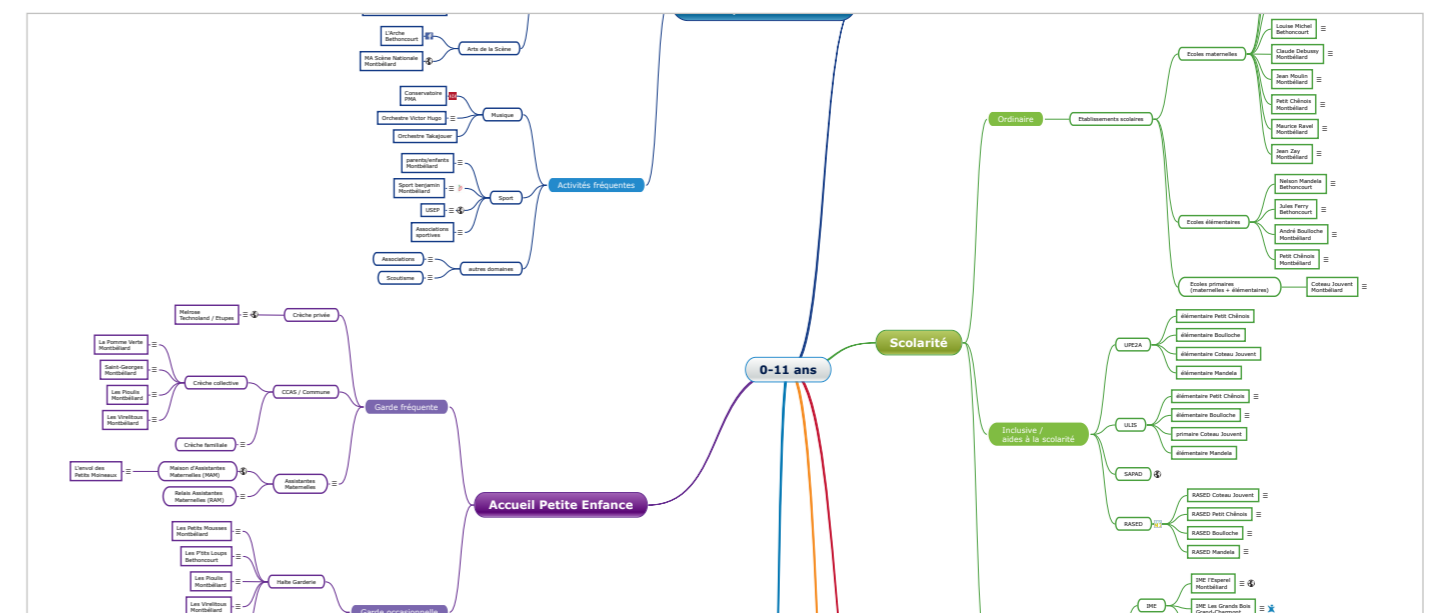
Depuis le 5 septembre 2019, Bethoncourt et Montbéliard ont été labellisées « Cités éducatives » respectivement pour les quartiers de **Champvallon** et de la **Petite Hollande** . Dans le cadre de ce programme national, d'une durée de trois ans (2020-2022), un protocole de suivi et d'évaluation a été confié à l'ADU et à Trajectoire Ressources.

En 2020, l'agence a travaillé sur deux axes :

- Définir des **indicateurs quantitatifs synthétiques** permettant de réaliser le suivi et l'évaluation du programme. Ces indicateurs seront complétés par l'évaluation qualitative prise en charge par Trajectoire Ressources.

- Faire une **cartographie des acteurs** intervenant dans le dispositif, sous la forme d'une « toile éducative ». Cet outil doit permettre à chacun de connaître les actions et les intervenants des autres structures et d'orienter les enfants, les jeunes et leurs familles vers les interlocuteurs appropriés.

Le contexte de la crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation de la gouvernance du programme et sur la mise en œuvre des premières actions. Le contenu de l'évaluation ne sera donc élaboré qu'à partir de 2021.



Source : ADU

Tableau de bord du Programme National de Rénovation Urbaine de Pays de Montbéliard Agglomération

Sur le fondement des indicateurs retenus en 2019 lors de l'élaboration d'un « temps 0 », l'ADU continue d'entretenir ses bases de données pour assurer la

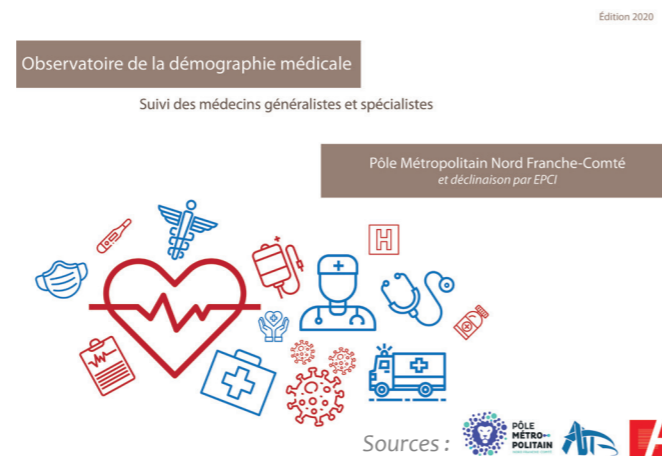
mise à jour du tableau de bord de suivi-évaluation qui fera l'objet d'un bilan complet en 2021.

Observatoire de la démographie médicale du Nord Franche-Comté

Le pôle métropolitain Nord Franche-Comté porte des actions visant à la cohérence de son territoire en matière de santé, de mobilité, d'aménagement, d'innovation et de développement économique. Dans le cadre de ces actions, un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé en octobre 2019 pour la période 2018-2023.

Suite à un diagnostic de la démographie des **médecins généralistes et spécialistes** du Nord Franche-Comté, réalisé en 2019 par l'ADU et l'AUTB (agence d'urbanisme du Territoire de Belfort), le Pôle a souhaité disposer de ces données annuellement. Un observatoire a été mis en place en 2020 par l'ADU et l'AUTB et **une première édition a été publiée**. Elle contient, pour le Pôle et les cinq EPCIs le constituant, une page décrivant la démographie, l'âge, et l'activité des médecins généralistes et une seconde page avec la démographie, la densité et l'évolution des médecins de douze spécialités (cardiologie, dermatologie, dentistes, gastro-entérologie, gynécologie, ophtalmologie, otorhinolaryngologie, pédiatrie, pneumologie, psychiatrie, radiologie, stomatologie).

Ces données seront de nouveau actualisées en 2021 et 2022 et feront l'objet d'une analyse plus fine en 2023, pour la dernière année du Contrat Local de Santé.



En complément du suivi de la démographie médicale du Pôle, un **zoom sur Montbéliard** a été réalisé, suite à la demande de la ville, et a permis de mettre en avant un vieillissement important des médecins généralistes et une absence de renouvellement, ainsi qu'un déficit de professionnels dans certains quartiers de la ville bien que la densité de médecins soit plutôt élevée à l'échelle de la commune. Quelques pistes de réflexion et d'actions pour attirer de nouveaux médecins ont également été apportées afin que la collectivité puisse se saisir de cet enjeu.

Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs

Dans la perspective de rencontres entre la présidente et les territoires sur le thème de l'habitat, le Département a souhaité mobiliser les ressources de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) et le partenariat spécifique qu'il a avec les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard et la Maison de l'Habitat (ADIL/CAUE) pour réaliser des portraits de territoires à l'échelle des 16 intercommunalités du Doubs.

Le comité technique de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (Département du Doubs, ADIL, Maison de l'Habitat, Agglomérations de Besançon et de Montbéliard, DDT 25) s'est ainsi focalisé sur la **réalisation de portraits territoriaux**.

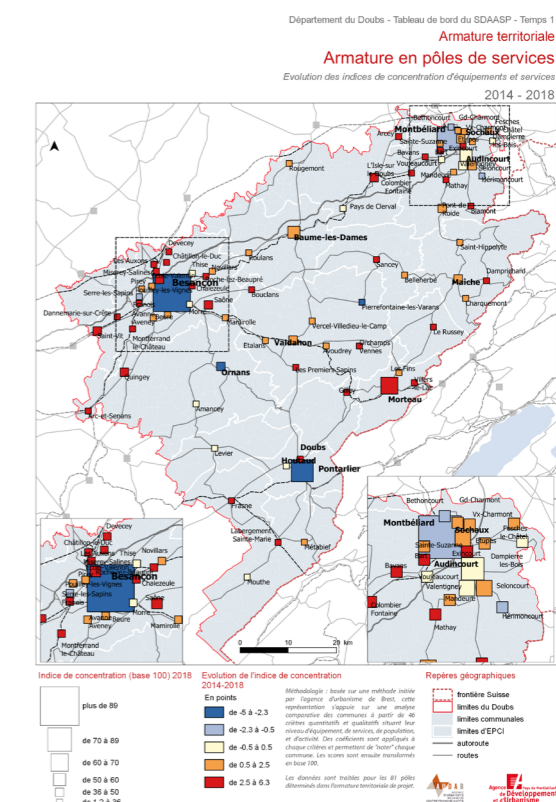
Après la définition du cahier des charges, un premier test a été réalisé sur le secteur de Loue Lison, suivi de 6 autres territoires. Sur la base de données mobilisées par l'ADIL et un traitement de celles-ci partagé entre les agences de Montbéliard et de Besançon, l'ADU a finalisé les **trois portraits du Doubs Baumoï, du Pays de Sancey Belleherbe et des Deux Vallées Vertes**.

Tableau de bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été arrêté par le Préfet du Doubs le 22 décembre 2017. L'ADU, en collaboration avec l'AUDAB, a été missionnée pour **élaborer un tableau de bord de suivi du SDAASP** pour ses six années de validité.

Les objectifs du tableau de bord sont de mesurer l'amélioration de l'accessibilité aux services et aux équipements à partir d'une vision d'ensemble et synthétique et de permettre un dialogue du Département du Doubs avec les EPCI et les territoires de SCoT, afin de faire converger les actions publiques départementales et locales autour des mêmes objectifs.

Après la publication d'un « temps 0 » du tableau de bord en 2018, l'année 2020 a été consacrée à l'**élaboration du « temps 1 »**. Les **19 indicateurs** ont été mis à jour, en observant les évolutions sur les thématiques des services publics, des services sociaux, de la santé, du numérique et de l'attractivité territoriale. Le travail s'appuie sur la présence et les taux de couverture des différents équipements et services pour 81 pôles définis dans une armature territoriale départementale.



Stratégie Régionale de la Connaissance

La stratégie régionale de la connaissance est une convention passée entre l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'INSEE. Elle a pour but de structurer la production de la connaissance à l'échelle régionale.

Le **Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER)** s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Connaissance (SRC). Le ROCER, lancé en 2017, a fait l'objet d'un séminaire en début d'année 2020, ce qui a permis de réorienter certains de ses objectifs. Un nouveau groupe de travail, relatif à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette a été créé.

L'année a été marquée par plusieurs réunions du ROCER. Ces rencontres sont l'occasion pour les membres d'échanger autour de leurs pratiques, de leurs publications et de l'actualité des données. Trois groupes de travail du ROCER ont également avancé sur leurs travaux respectifs.

Le **groupe Occupation des sols** s'est réuni pour définir, entre autres, les indicateurs qui seront diffusés en même temps que le prochain MOS régional qui est réalisé par l'IGN. Ce MOS devrait être disponible au

printemps 2021 et permettra d'observer l'occupation du sol à une échelle fine sur l'ensemble de la région, pour les périodes 2010-2011 et 2017-2018. L'ADU a également participé à la vérification des résultats obtenus sur une zone test du Doubs.

Le **groupe Données sur les Valeurs Foncières** s'est réuni deux fois. Il a vocation à permettre aux acteurs locaux de prendre en main ces données. L'ADU est intervenue à deux reprises, pour présenter la structuration des données DV3F, et le résultat de premières analyses sur son territoire.

Le **groupe Zéro Artificialisation Nette** s'inscrit dans la continuité de l'approbation en septembre 2020 du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité Territoires). Ce groupe, qui s'est déjà réuni à deux reprises vise à contribuer à la bonne compréhension des éléments du SRADDET concernant le ZAN et à nourrir les réflexions et faire des propositions pour sa bonne mise en œuvre. Ce lieu d'échange est également l'occasion de s'inscrire dans le paysage des réflexions sur le ZAN qui sont multiples à l'échelle nationale actuellement.

5 Partager nos analyses et contribuer au débat local

Communication externe

Newsletter

ADU'g présente les publications, les travaux et les événements marquants qui jalonnent la vie de la structure.

En 2020, l'Agence a publié **six éditions de ce support d'information**, à travers 75 articles qui s'adressent principalement aux membres, institutionnels, ou professionnels, et à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux activités de l'agence. A ce jour, nous comptons **738 abonnés**.

A souligner, **deux newsletters spéciales COVID** parues en mars-avril et en mai 2020.

Kiosque biannuel

De façon complémentaire, l'Agence a proposé en 2020 **deux éditions de sa lettre semestrielle destinée à récapituler ses activités**. Dénommée « Kiosque », elle y recense ses publications, mini-films, interviews, rendus d'évènement, ainsi que les dernières nouveautés disponibles au centre de documentation.

Sensibilisation des nouveaux élus : actions spécifiques de communication

Dès l'année 2019, l'ADU a engagé, sous l'égide de son Bureau, un plan de communication spécifique visant à faire connaître son rôle dans la perspective du renouvellement des équipes municipales. **Deux chantiers prioritaires ont ainsi mobilisé collectivement les salariés de l'ADU**, dans l'objectif de faire connaître les activités de l'agence, ses métiers et ses savoir-faire et de permettre à l'ensemble des acteurs du développement local d'échanger avec l'équipe.

Organisation d'une journée « portes ouvertes »

Plusieurs produits et activités ont ainsi été préparés pour organiser l'accueil de nos invités et servir de support aux échanges :

- **13 panneaux d'exposition** pour présenter nos missions et nos actions,
- un **catalogue de références** destiné à illustrer par grands champs d'intervention la nature

Réseaux sociaux

L'Agence est présente sur les réseaux sociaux, notamment via un compte Twitter et une page Facebook.

Concernant **Twitter**, avec **55 nouveaux abonnés** enregistrés en 2020, ce sont aujourd'hui **528 personnes** qui suivent notre fil d'actualité.

Au cours du printemps 2020, l'ADU a profité de la période de confinement pour **créer une page Facebook** afin de communiquer via ce réseau social. **102 personnes y sont actuellement abonnées**.

Les publications qui ont remporté le plus de succès concernent la carte de vœux de l'ADU (540 vues), le Focus de l'ADU relatif au PLUi (364 vues), le Flash-Covid également réalisé par l'ADU et diffusé à l'été 2020 (220 vues), l'information sur une boîte à outils conçue par le CLER – réseau pour la transition énergétique – relative à la mise en œuvre d'objectifs de transition (126 vues), la diffusion du film de présentation de l'ADU (123 vues) et la communication sur les carnets pratiques de l'Institut Paris Région concernant la redynamisation des cœurs de villes (117 vues).

des accompagnements susceptibles d'être proposés par l'ADU,

- un **film** visant à présenter l'activité de l'ADU dans son rôle d'appui aux communes (cf. ci-après),
- différents **ateliers participatifs**, avec notamment une animation spécifique conçue

par l'association Pirouette-Cacahuète,

- une série de **publications** présentant des savoir-faire de l'ADU, dont deux nouveaux numéros de Focus consacrés l'un au conseil aux communes en urbanisme réglementaire et l'autre à l'utilisation de la 3D dans les projets,
- **une affiche** en appui à l'invitation ...

Toutefois, la crise sanitaire nous a contraint d'annuler notre évènement et de le reporter à une date ultérieure ... si les conditions le permettent.



Source : ADU

En effet, envisagée initialement au printemps 2020, cette journée avait déjà été **reprogrammée le 9 novembre mais a été annulée en dernière minute** suite au re-confinement décidé fin octobre.

A défaut de pouvoir organiser cette rencontre physiquement, le film qui devait être projeté à cette occasion a néanmoins été diffusé dans le courant de la semaine du 9 novembre pour permettre à nos partenaires d'appréhender le rôle de l'ADU, au travers tout particulièrement de son activité d'appui aux communes.



Source : ADU

Réalisation d'un film promotionnel : l'ADU peut changer votre vi(II)e

Objectifs et genèse

«Quelle serait la manière la plus efficace pour présenter aux nouveaux élus de 2020 l'ADU et ses missions ? » Pour répondre à cette question et rendre plus visible l'ADU auprès de ses partenaires, les salariés de l'ADU ont décidé de réaliser un mini-film de présentation des métiers et savoir-faire de l'agence, sous la forme d'une fiction au ton humoristique.

D'une durée de 8 minutes, **ce film a intégralement été réalisé en interne** (scénario, tournage, montage et diffusion).

Le pitch

L'histoire commence dans le bureau de Madame PRESSÉ, fraîchement élue en tant que Madame la Maire de Saitrocourt.

Submergée par les dossiers qui s'empilent, sa secrétaire lui conseille d'aller à l'ADU pour demander conseils et assistance.

En rencontrant le directeur, Madame PRESSÉ comprend (grâce à une révélation miraculeuse) qu'elle peut formaliser une vision d'ensemble de sa commune.

Elle comprend également que, grâce au travail de l'ADU, elle pourra trouver le meilleur terrain pour construire et inaugurer son école à la fin de son mandat, et disposer d'un plan guide lui permettant de rendre cohérents tous les autres projets qu'elle a en tête.

La diffusion

Le scénario fut bouclé fin janvier, et le **tournage réalisé tout le mois de février 2020**, ce qui a permis d'éviter que les acteurs portent des masques.

Le **montage**, qui représente la plus longue partie du processus, fut **finalisé le 9 novembre à 1h18 du matin**, date à laquelle le film devait être présenté à l'ensemble des partenaires pour les « portes ouvertes ». Ces dernières ayant été annulées, le **film fut diffusé sur Vimeo et Youtube**.



Sources : ADU



« BRAVO à toute l'équipe ! »
 « Une vidéo de qualité »
 « Un beau travail qui éclaire la complexité des missions des agences »

« Clarté et humour »
 « Synthétique, percutante, ludique, originale »

Publications

Dans l'objectif de valoriser les travaux menés par l'ADU et de partager les données, analyses ou études sur lesquelles elle a été mobilisée, plusieurs publications ont été diffusées en 2020.

Focus



Focus n° 8 : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - après les études préalables, le temps de la mise en œuvre

Parallèlement à la signature de la nouvelle convention de renouvellement urbain du Pays de Montbéliard en mars 2020, l'ADU a proposé ce numéro de Focus pour faire état des apports des différentes études conduites pendant le temps du protocole de préfiguration, donner les grandes lignes du programme retenu pour chacun des deux quartiers concernés et exprimer les modalités d'implication des citoyens.



Focus n° 9 : Programme Action Cœur de Ville de Montbéliard, la phase d'initialisation laisse place au déploiement des actions

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville de Montbéliard, l'ADU a eu comme responsabilité au cours de la phase d'initialisation en 2018-2019 de veiller à la cohérence d'ensemble du projet global et de réaliser trois volets du dossier de présentation : la formalisation d'un diagnostic synthétique, l'expression de la stratégie de redynamisation portée par les élus et la préparation du tableau de bord de suivi-évaluation du programme. L'ADU a ainsi dressé un bilan synthétique de cette phase d'initialisation parallèlement à l'engagement des partenaires dans l'Opération de Revitalisation du Territoire.



Focus n° 10 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comment ça marche ?

Suite au renouvellement des conseils municipaux, la compétence « PLU » est, en vertu de la loi, automatiquement transférée aux intercommunalités, sauf expression d'une minorité de blocage par les communes dans les trois mois précédant l'échéance. Celle-ci, initialement définie le 1^{er} janvier 2021, a été repoussée au 1^{er} juillet 2021 compte tenu des perturbations de calendrier par la crise sanitaire. Afin d'informer les élus de cette échéance et de partager des éléments d'information sur le PLU, l'ADU a rédigé un Focus diffusé à l'ensemble de ses partenaires.

En outre, dans la perspective d'organisation d'une journée portes ouvertes, l'ADU a préparé deux autres numéros de Focus axés sur la présentation de métiers et savoir-faire internes, et diffusés en novembre :



Focus n°11 : Le conseil aux communes en urbanisme réglementaire – Vos questions ... nos réponses

Les communes membres de l'ADU sollicitent régulièrement les chargés d'études pour obtenir des précisions sur leur document d'urbanisme, pour bénéficier de conseils techniques ou disposer d'informations sur l'actualité réglementaire. Pour rendre compte de cette activité de conseil permanent aux élus, la publication synthétise la variété des thèmes et des questions abordées : mise en œuvre, modification ou révision du document d'urbanisme, mise en compatibilité du PLU ou de la carte communale avec le SCoT, perspectives d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal...

La publication contient également la cartographie de l'avancement des documents d'urbanisme à l'échelle des 72 communes de l'agglomération au 1^{er} juillet 2020.



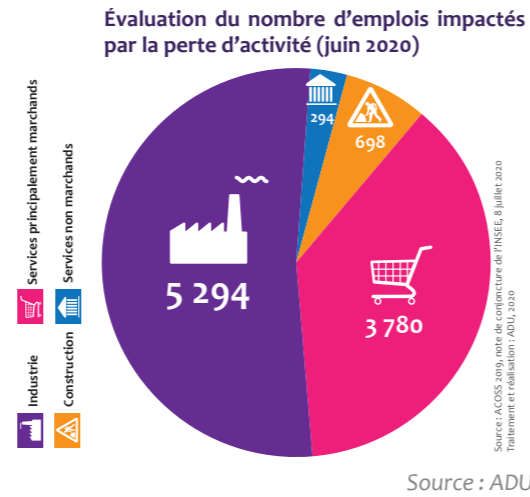
Focus n° 12 : La 3D à l'ADU - La modélisation 3D au service du territoire et de ses acteurs

Pour faciliter compréhension et communication de projets d'aménagement, l'ADU a développé ses compétences en termes de représentation 3D. Elle est ainsi en mesure de réaliser des modélisations permettant de visualiser en trois dimensions les projets et de les inscrire dans leur environnement via Google Earth. Ce mode de représentation permet une interaction directe en visualisant l'impact de changements de volumes.

Numéros spéciaux – Flash Covid

La France au ralenti – zooms sur cinq territoires d'intervention de l'ADU

Suite au confinement du printemps 2020, l'INSEE avait estimé à l'échelle nationale que la perte d'activité au mois de juin était encore de 12 %. Afin d'apporter des éléments d'objectivation susceptibles d'orienter au mieux les actions de soutien à l'économie locale portées par les collectivités, l'ADU a souhaité faire le point sur les impacts économiques dans ses territoires d'intervention : le Pays de Montbéliard, le Nord Franche-Comté, le Doubs central, la communauté de communes Rahin-et-Chérimont et le Pays de Villersexel. Cette série de publications visait ainsi à apprécier la perte d'activité dans l'économie locale et le nombre d'emplois impactés par secteur d'activité.

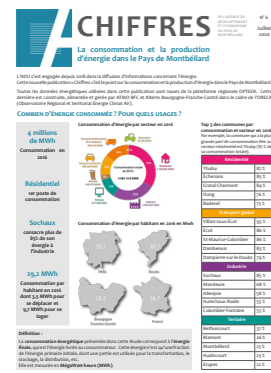


Chiffres



Chiffres n°5 : Résultats du recensement 2017 – Les populations légales au 1er janvier 2020

Cette publication fait état de l'évolution des populations municipales des communes du Pays de Montbéliard ainsi que du pôle métropolitain Nord Franche-Comté entre 2007 et 2017.



Chiffres n°6 : La consommation et la production d'énergie dans le Pays de Montbéliard

L'ADU s'est engagée depuis 2018 dans la diffusion d'informations concernant l'énergie. Cette publication fait ainsi le point sur la consommation et la production d'énergie dans le territoire du Pays de Montbéliard. Toutes les données utilisées sont issues de la plateforme régionale OPTEER.



Chiffres n°7 : Marché de l'immobilier résidentiel dans le Pays de Montbéliard

Ce numéro s'est attaché à tirer les premiers enseignements de la donnée DVF qui recense l'ensemble des ventes de biens fonciers (donnée de la Direction Générale des Finances publiques), en se concentrant sur l'évolution des ventes immobilières et leur prix. L'ADU s'est engagée dans le groupe de travail DVF, qui œuvre au sein du Réseau d'Observatoires de la Consommation d'Espaces en Région depuis sa création en 2019, dont l'objectif est de s'approprier ce jeu de données grâce à des méthodes communes.

Synthèse de temps de débat



Dynamiques des centralités locales en Nord Franche-Comté - synthèse de la journée présentation-débat du 9 octobre 2020

Complémentaire à la restitution de l'étude des centralités régionales auprès de la Région et à la diffusion de l'atlas qui l'accompagne, l'ADU en a présenté les principaux enseignements aux collectivités locales de ses territoires d'intervention. La publication vise à synthétiser les échanges que cette présentation a suscités lors de trois séances successives qui ont permis d'accueillir plus de 25 participants.

Site internet

Le site internet de l'ADU s'est enrichi tout le long de l'année de ses dernières publications et productions audiovisuelles.

En 2020, 4 907 utilisateurs uniques ont ouvert 6 118 sessions¹ et ont consulté 15 253 pages. Ainsi par rapport à 2019, on observe **un recul de fréquentation de notre site internet de 16%**. Il est encore prématuré pour avoir une analyse précise des raisons de ce recul, mais le contexte un peu particulier de cette année ne doit pas y être complètement étranger.

Nos **mini-films** ont été vu 2 615 fois par 1350 spectateurs uniques, soit une **hausse de 30% du nombre de vues** par rapport à 2019. Ceci s'explique notamment par la diffusion au cours du mois de novembre de la bande annonce et du film de présentation de l'agence « L'ADU peut changer votre vi(II)e » avec respectivement 661

et 634 vues. Le podium est complété par l'annonce de recrutement « L'ADU recrute encore en vidéo » qui a été vue 403 fois.

Les applications présentes sur notre **portail cartographique** ont été consultées 2 445 fois, soit une légère **hausse de 3%** par rapport à 2019. L'application « best seller » de l'ADU reste « Les documents d'urbanisme du SCoT Nord Doubs » avec 1 196 consultations. Viennent loin derrière « le panorama des journées de conférences de l'ADU » et « L'industrie dans le Nord du Doubs, entre patrimoine et innovation » avec respectivement 179 et 144 consultations.

Plateforme de veille sur les appels à projets

Depuis 2016, l'ADU a mis en place une plateforme de veille spécialisée afin de recueillir et d'analyser les appels susceptibles d'intéresser ses partenaires.

Huit propositions d'appels à projets ont fait l'objet d'une diffusion ciblée auprès de nos partenaires en 2020 :

- Appel à projets de l'ANRU « les quartiers fertiles » relatif à l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain (janvier 2020),
- Dans le cadre du plan vélo, appel à projets du Ministère de la Transition écologique / France Mobilités pour les "continuités cyclables" (février 2020),
- Appel à expérimentations dans les territoires

peu denses en lien avec la Loi d'Orientations des Mobilités et à l'occasion du Comité Interministériel Ruralités, lancé par France Mobilités (février 2020),

- Appel à projets initié par Yves Rocher : « Plantons en France » (mars 2020),
- Appel à projets concernant la préservation du foncier agricole et la biodiversité en agriculture, initié en commun par les fondations Terre de Liens et Léa Nature / Jardin Bio (mai 2020),
- Appel à projets intitulé « Renaturer et réintégrer la biodiversité dans les espaces urbanisés pour diminuer les îlots de chaleurs » lancé par la Région Bourgogne Franche-Comté (mai 2020),

¹ On appelle session la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site de l'ADU.

- Quatrième édition de l'appel à projets de l'office français de la biodiversité pour la réalisation d'atlas de la biodiversité communale (juillet 2020),
- Appel à projets de l'ADEME concernant la réhabilitation de friches industrielles et commerciales polluées (novembre 2020).

Par ailleurs, l'ADU a relayé auprès de ses partenaires la **concertation préalable du public engagée par RTE** en novembre concernant la révision du **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)**, dont l'enjeu est d'adapter le réseau électrique aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables pour les dix prochaines années.

Gestion documentaire

Revue de presse spécialisée

Depuis novembre 2016, l'agence a mis en place une revue de presse spécialisée grâce à une veille permanente et une sélection d'articles en lien avec les domaines d'activités de la structure. Elle permet d'accéder à des articles concernant l'actualité des territoires d'intervention de l'Agence mais également à une presse nationale pour suivre au plus près, l'actualité en matière d'aménagement et d'urbanisme.

57 articles ont été ainsi relayés en 2020 sur notre site internet.

Une sélection d'articles sur la **gestion de la crise sanitaire** et les **débats d'idées sur le monde d'après**, en lien avec les secteurs d'activités de l'ADU, ont par ailleurs été valorisés par le biais des deux numéros spéciaux de la newsletter du printemps 2020.

Gestion documentaire

Le fonds documentaire pluridisciplinaire de l'agence met à disposition des salariés, des adhérents, des partenaires, professionnels et étudiants, des ouvrages, revues spécialisées, ainsi que des publications dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'habitat, du développement économique et du développement durable.

Ce **fonds documentaire est accessible en ligne** via un portail sur notre site internet.

Douze acquisitions ont été faites en 2020.

Par ailleurs, l'agence est présente sur le portail documentaire national des agences d'urbanisme « Scoopit » qui permet d'accéder aux études récentes de tout le réseau des agences en France.

Enfin, en relais d'information des Matinées de la transition énergétique organisées par l'UFR STGI auxquelles l'ADU a participé le 1^{er} octobre 2020, une **fiche de lecture synthétique** de l'ouvrage de l'invité Christian de Perthuis, **le tic-tac de l'horloge climatique**, a été réalisée et diffusée. Christian de Perthuis est économiste du climat, professeur associé d'économie et fondateur de la Chaire économie du climat à l'université Paris-Dauphine.



Source : UFR-STGI

Dossier documentaire relatif à l'hydrogène, vecteur de transition énergétique

Dans la suite de la conférence organisée sur ce sujet en 2019, un dossier documentaire consacré à l'hydrogène, a été élaboré à partir d'une sélection non exhaustive d'un ensemble de sources spécialisées (études, ouvrages, presse, interviews, rapports, synthèses...) disponibles dans le fonds documentaire de l'ADU.

Il met en avant :

- **les propriétés et les caractéristiques de l'hydrogène**, ses modes et coûts de production, les obstacles au développement de sa filière, sa distribution et son stockage, ainsi que des enjeux économiques, scientifiques et environnementaux, technologiques.
- **l'utilisation de l'hydrogène dans l'industrie**, principalement dans les transports et technologies embarquées, puis dans les applications stationnaires.
- **les différentes applications** développées sur le territoire Nord-Franc-Comtois dans l'industrie automobile, les transports, les différents laboratoires de recherche, ainsi que les entreprises locales qui investissent dans l'hydrogène en mentionnant également les dispositifs régionaux mis à disposition en Bourgogne-Franche-Comté, les politiques publiques et les appels à projets nationaux et régionaux.
- **les vecteurs de communication** en Nord Franche-Comté.



Source : ADU

Photothèque

L'ADU dispose d'un outil photothèque dans lequel sont capitalisées les différentes campagnes photos réalisées au gré des déplacements et visites de terrain. Ce fonds contient **environ 7000 photos** classées selon une arborescence qui s'est développée au cours de l'année 2020 : habitat, environnement, patrimoine, événements professionnels, économie, éducation formation, transport mobilité, tourisme, santé-social, illustrations, concertation, projets d'aménagement.

En 2020, plusieurs **campagnes photos** ont été réalisées et intégrées dans l'outil photothèque, concernant notamment les commerces, la nouvelle clinique de Montbéliard, le quartier Graviers-Evoironnes à Sochaux, la nouvelle médiathèque de Nommay, les pistes cyclables du Pays de Montbéliard, ...

Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en application depuis le 25 mai 2018. Ce texte adopté par le Parlement européen a pour but de suivre les évolutions technologiques et leurs usages et constitue le texte de référence en matière de **protection des données à caractère personnel**. Il s'inscrit dans la continuité de la Loi française « Informatique et Libertés » de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Colloques, séminaires extérieurs, clubs FNAU

L'ADU a participé au cours de l'année 2020 :

- aux **rencontres sur la précarité énergétique des ménages** organisées dans le cadre de l'**ORECA (Observatoire Régional et territorial Énergie Climat Air) de Bourgogne Franche-Comté**, dont l'objectif était d'échanger sur les connaissances acquises sur cette thématiques et d'identifier comment caractériser le niveau de précarité des ménages, mieux en connaître les déterminants et disposer d'un état des lieux des dispositifs d'aide ;
- à un **séminaire national des cités éducatives** ;
- à plusieurs rencontres relatives aux questions de **santé**, parallèlement au déploiement d'un observatoire sur le Nord Franche-Comté, dans le cadre d'un **club PLUi** consacré aux liens entre urbanisme et santé, d'un **groupe de travail de la FNAU** et d'une **matinale de l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne** ;
- à la séance des **Matinées de la transition énergétique** organisées par l'**UFR STGI de l'Université de Franche-Comté** dont le thème était « **L'urgence climatique : la solution viendra des citoyens** ». Invité principal, Christian de Perthuis a animé cette conférence qui visait à présenter solutions, leviers et facteurs d'accélération en réponse à l'urgence climatique développés dans son ouvrage *Le tic-tac de l'horloge climatique*. La seconde partie de cette présentation fut consacrée aux impacts de la pandémie de la Covid, en lien également avec le dernier ouvrage de Christian de Perthuis, *Covid-19 et réchauffement climatique : plaidoyer pour une économie de la résilience*.

Le RGPD a pour objectif d'**uniformiser** la réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel, de **renforcer** le droit des personnes et de **responsabiliser** davantage les acteurs en développant l'autocontrôle.

En 2020, l'ADU a mis à jour son **registre de traitements de données personnelles**.

Les **clubs et groupes de travail thématiques de la FNAU** jouent un rôle important dans la mise en réseau des 50 agences d'urbanisme françaises. Ils favorisent l'échange de pratiques et d'expériences et le développement d'une expertise commune. En 2020, l'ADU a participé :

- aux travaux de cinq clubs « foncier », « projet urbain et paysage », « mobilités », « planification et réglementation » et « cohésion sociale »,
- à une réunion interclub « environnement – géomatique »,
- aux réflexions du groupe de travail mis en place pour développer l'observation des centralités et centres villes,
- à une réunion thématique relative à la santé,
- à un séminaire d'échange sur les coopérations possibles entre les directions régionales d'Action Logement et le réseau des agences d'urbanisme, au cours duquel l'ADU a pu témoigner de l'étude qu'elle a menée en 2019-2020 sur le développement en territoire rural d'une offre de logements adaptés aux situations de handicap.

Animation d'ateliers de prospective : la mobilité en 2040

Dans le cadre de la traditionnelle **rencontre annuelle des agences d'urbanisme**, l'ADU a été sollicitée pour co-animer un atelier de réflexion prospective. L'objet d'étude ? **La mobilité en 2040**.

Compte-tenu des contraintes sanitaires, ce travail de réflexion se sera déroulé essentiellement en amont des rencontres initialement programmées à Brest, les 1^{er} et 2 décembre, maintenues dans un

format dématérialisé, et entièrement consacrées à **l'exploration de « futurs heureux »**.

Ainsi, de juin à novembre, avec les agences de Belfort, Marseille et Tours, l'ADU a participé à la préparation et l'animation d'une série de 3 ateliers réunissant professionnels des agences et experts de la mobilité.

L'enjeu ? Imaginer comment, d'ici 2040, la France pourrait atteindre un horizon de mobilité heureuse, totalement décarbonée et n'entraînant aucune artificialisation nouvelle.

Au fil des ateliers et visio-conférences, les participants auront d'abord détaillé et précisé un horizon de la mobilité répondant aux critères imposés. Ils se seront ensuite attachés à décrire un scénario crédible pouvant conduire à cet horizon, et à explorer les conditions de sa réalisation. Une bande dessinée est venue illustrer le propos.

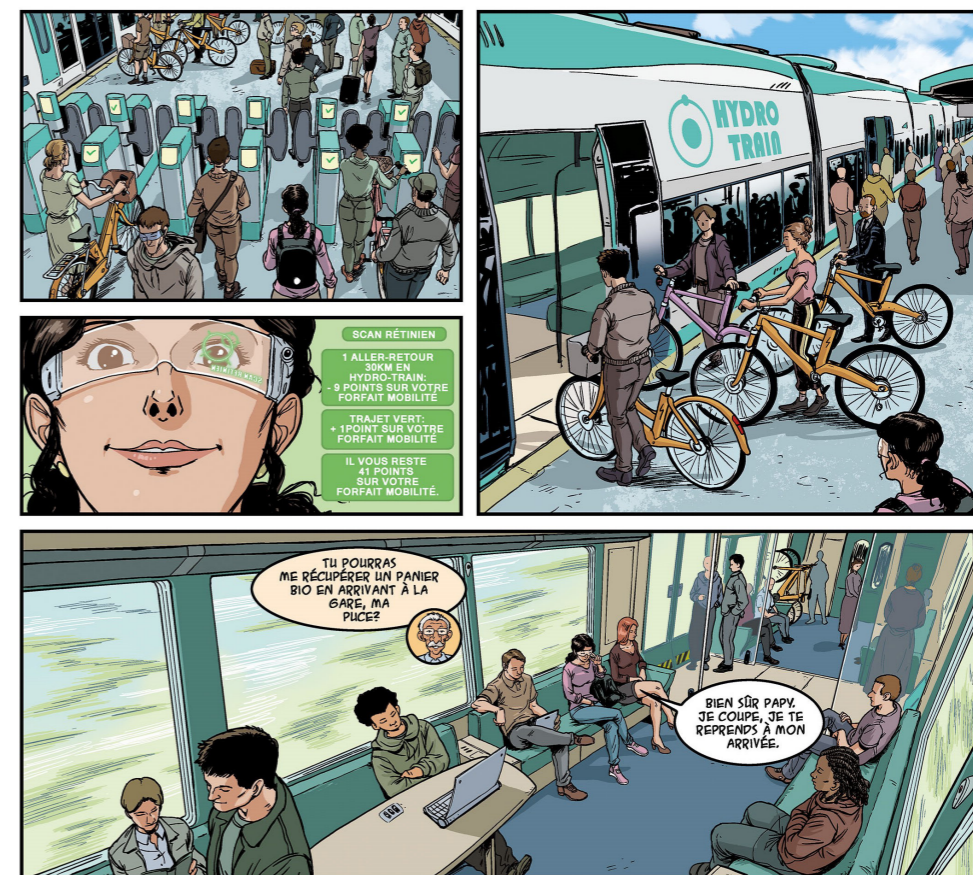
Au vu des contraintes posées, le scénario est forcément ambitieux... C'est l'exercice, mais aussi le défi auquel devra répondre la France d'ici 20 ans.

In fine, l'atteinte du scénario envisagé soulève 4 enjeux :

- La transformation profonde de l'usage des espaces publics et la mise en place d'une organisation territoriale véritablement « économe » en mobilité
- La généralisation du partage de véhicules « propres »
- Le recentrage des transports en commun sur leur cœur de pertinence : les axes structurants inter-centralités
- La refonte globale des modalités de pilotage et de financement d'une mobilité extrêmement diversifiée, tant dans ses modalités pratiques que dans le type d'acteurs en jeu.

Ce travail de prospective aura été partagé lors des rencontres virtuelles les 1^{er} et 2 décembre. Il aura fait l'objet d'un débat animé qui aura permis aux participants de se projeter sur le sujet complexe qu'est la mobilité, de voir se confirmer certaines hypothèses et, peut-être, de lever les nombreuses incertitudes attachées à l'exercice de prospective.

Un podcast dédié, est attendu à échéance de ces rencontres, en 2021.



Source : FNAU

6 Activités contractualisées

En juin 2016, l'assemblée générale a débattu des orientations triennales de l'association dans l'objectif d'équilibrer un budget déficitaire et faire face à l'absence de fonds propres. Elle a autorisé l'ADU à diversifier ses ressources financières par des prestations de services contractuelles relevant de contrats dits « in house » avec ses membres ou de réponses à appels d'offres.

Depuis 2016, une partie de l'activité de l'Agence est ainsi consacrée à la réalisation de contrats pour ses membres. Ceux-ci mobilisent les compétences de l'association dans les champs d'activités de l'urbanisme réglementaire et du projet d'aménagement.

Les contrats en urbanisme réglementaire

En 2020, l'ADU a été engagée auprès de **neuf communes** pour conduire des procédures d'urbanisme réglementaire :

- quatre procédures concernent une modification de PLU pour Bavans, Hérimoncourt, Sancey et Seloncourt ;
- quatre autres concernent l'élaboration ou la révision de PLU. Les PLU de Dampierre-les-Bois et Dasle ont été formalisés et approuvés. Les révisions des PLU de de Blamont et de Colombier-Fontaine se sont poursuivies ;
- la carte communale de Noirefontaine est en phase d'approbation du projet.

Les contrats en projet d'aménagement

L'intervention de l'Agence sur des missions d'aménagement s'est poursuivie sur la **commune d'Etupes** pour l'élaboration du programme d'actions de son projet cœur de ville.

La restitution de **l'étude réalisée pour Action Logement** sur l'identification des logements adaptés au handicap sur le territoire du Doubs Central a été réalisée en février. Les conclusions de cette étude ont également été présentées au Comité Régional d'Action Logement en septembre. Elles ont fait l'objet d'un retour d'expérience lors d'échanges FNAU – Directions Régionales d'Action Logement pour illustrer les collaborations possibles dans le cadre de la convention de partenariat entre les deux organismes.

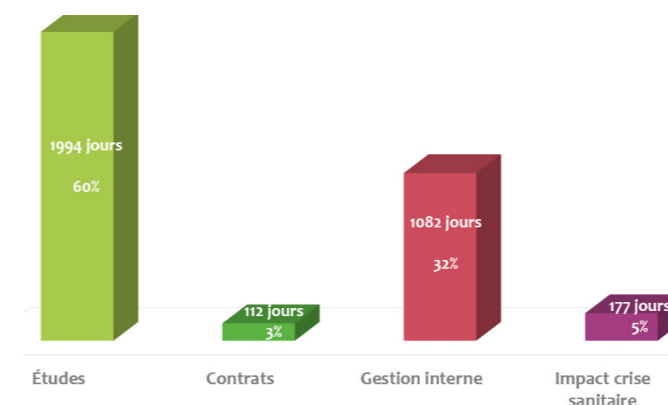
Les réponses à appel d'offre

En 2020, l'ADU a emporté son premier appel d'offre concernant l'accompagnement de **la Communauté de Communes du Pays de Villersexel** pour lancer une consultation d'élaboration d'un PLU intercommunal.

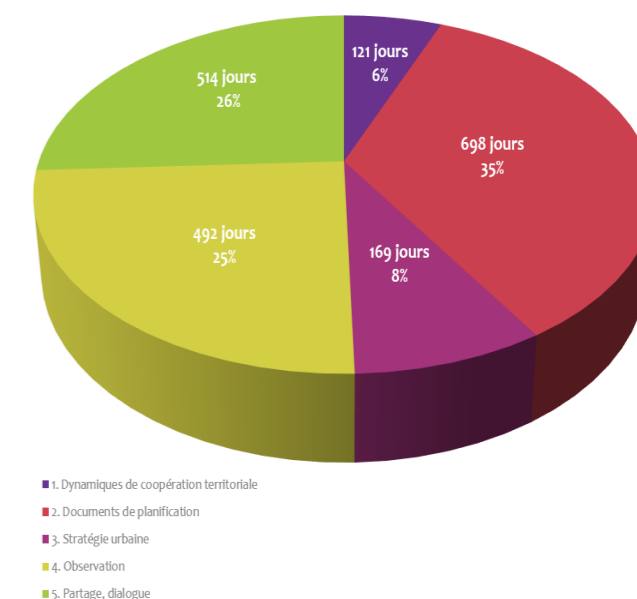
Annexes

Temps passés (exploitation provisoire)

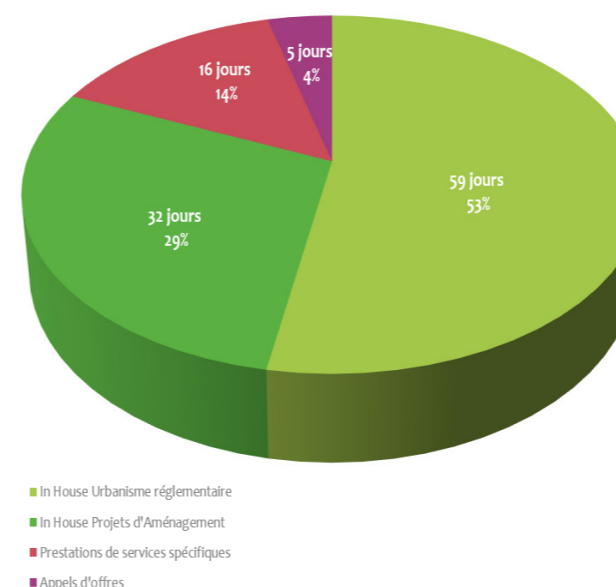
Répartition des temps de travail de la structure (3 365 jours)



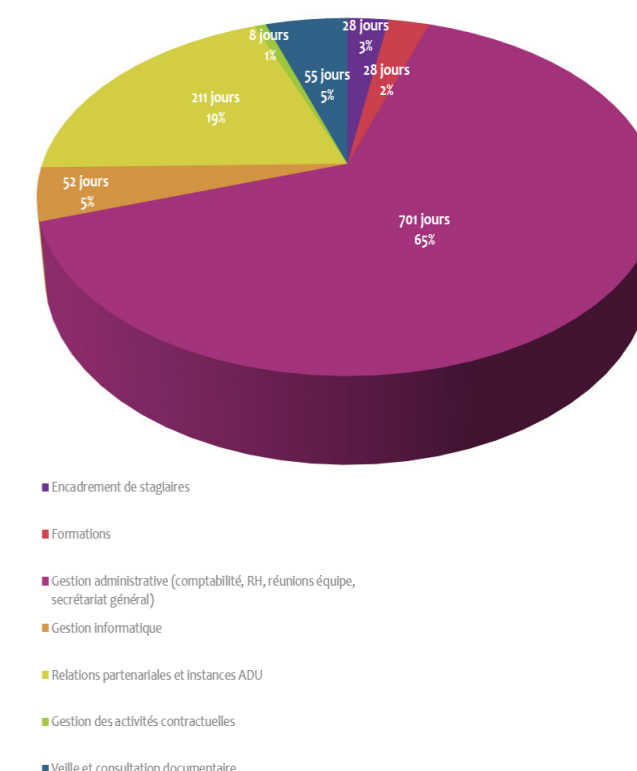
Temps passés par axe du programme de travail (1 994 jours)



Temps passés sur les missions contractuelles (112 jours)



Temps passés sur la gestion interne (1 082 jours)



Liste des livrables 2020

Axe 1 : Accompagner les dynamiques de coopération territoriale

Nom publication	Date	Type
Les centralités en région Bourgogne Franche-Comté : approche fonctionnelle	Septembre 2020	Étude
Les centralités en région Bourgogne Franche-Comté : atlas des centralités	Septembre 2020	Étude

Axe 2 : Contribuer à l'élaboration de documents de planification

Nom publication	Date	Type
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Grand-Charmont	Janvier 2020	Document d'urbanisme
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Courcelles-lès-Montbéliard	Février 2020	Document d'urbanisme
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Taillecourt	Février 2020	Document d'urbanisme
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Dampierre-les-Bois	Septembre 2020	Document d'urbanisme
Focus n° 10 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : comment ça marche ?	Octobre 2020	Publication
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Vandoncourt	Novembre 2020	Document d'urbanisme
Focus n° 11 - Le conseil aux communes en urbanisme réglementaire : vos questions, nos réponses	Novembre 2020	Publication
Modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de Badevel	Décembre 2020	Document d'urbanisme

Axe 3 : Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification

Nom publication	Date	Type
Propositions pour un schéma directeur des pistes cyclables du Pays de Montbéliard	Janvier 2020	Étude
Focus n° 8 - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain : après les études préalables, le temps de la mise en œuvre	Juin 2020	Publication
Focus n° 9 - Programme Action Coeur de Ville : la phase d'initialisation laisse place au déploiement des actions	Octobre 2020	Publication

Axe 4 : Observer et objectiver les dynamiques territoriales

Nom publication	Date	Type
Chiffres n°5 - Résultats du recensement 2017, les populations légales au 1 ^{er} janvier 2020	Janvier 2020	Publication
Chiffres n° 6 - La consommation et la production d'énergie dans le Pays de Montbéliard	Juillet 2020	Publication
Collection de cinq numéros de Flash Covid	Septembre 2020	Publication
Démographie médicale de Montbéliard	Octobre 2020	Étude
6 portraits intercommunaux et 72 portraits communaux du Pays de Montbéliard - Édition 2020	Novembre 2020	Publication
Observatoire de la démographie médicale - suivi des médecins généralistes et spécialistes, déclinaisons par EPCI du Pôle Métropolitain	Novembre 2020	Étude
Chiffres n° 7 - Marché de l'immobilier résidentiel dans le Pays de Montbéliard	Décembre 2020	Publication
Observatoire Départemental de l'Habitat : 3 portraits territoriaux	En cours de validation	Étude

Axe 5 : Partager nos analyses et contribuer au débat local

Nom publication	Date	Type
Six numéros de la newsletter ADU'9	Année 2020	Support de communication
Revue de presse numérique	Année 2020	Support de communication
Kiosque semestriel n° 6	Janvier 2020	Support de communication
Rapport d'activité 2019	Mars 2020	Publication
Programme de travail 2020	Mars 2020	Publication
Kiosque semestriel n° 7	Juillet 2020	Support de communication
L'ADU peut changer votre vi(II)e	Octobre 2020	Mini-film
Synthèse de la journée de présentation / débat du 9 octobre 2020 sur les dynamiques des centralités locales en Nord Franche-Comté	Octobre 2020	Publication
Focus n° 12 - La 3D à l'ADU, la modélisation 3D au service du territoire et de ses acteurs	Novembre 2020	Publication
Dossier documentaire sur l'hydrogène	Novembre 2020	Publication
Fiche de lecture : Le tic-tac de l'horloge climatique - Christian de Perthuis	Décembre 2020	Support de communication

Index des sigles

- **ACV** : Action Cœur de Ville
- **ADEME** : Agence de la transition écologique (anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **ADU** : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- **Loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **AMI** : Appel à Manifestation d'intérêt
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- **ANR** : Agence Nationale de la Recherche
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **ATMO** : Fédération des Associations de surveillance de la qualité de l'air
- **AUDAB** : Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté
- **AUTB** : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **CD25** : Conseil Départemental du Doubs
- **CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- **CDHU** : Conseil Développement Habitat Urbanisme
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **CQFD** : Ce Qu'il Faut Démontrer
- **CVU** : Contrat de Ville Unique
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- **DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- **DVF** : Données sur les Valeurs Foncières
- **EBC** : Espace Boisé Classé
- **EIE** : Etat Initial de l'Environnement
- **Loi ELAN** : loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **ER** : Emplacement Réservé
- **FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional
- **FEMTO-ST** : Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies
- **FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- **GRDF** : Gaz Réseau Distribution France
- **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- **MOS** : Mode d'Occupation des Sols
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- **ODH** : Observatoire Départemental de l'Habitat
- **OPAH-RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain
- **OPTEER** : Observatoire et Prospective Territoriale Énergétique à l'Echelle Régionale
- **ORECA** : Observatoire Régional et territorial Énergie Climat Air
- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **PAT** : Programme Alimentaire Territorial
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération
- **PMNFC** : Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **POS** : Plan d'Occupation des Sols
- **PPA** : Personne Publique Associée
- **PRAT** : Pôle Régional d'Appui aux Territoires
- **PSA** : Peugeot Société Anonyme
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- **RD** : Route Départementale
- **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- **ROCER** : Réseau d'Observation de la Consommation d'Espaces en Région
- **RTE** : Réseau de Transport d'Électricité
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- **SEDD** : Société d'Équipement du Département du Doubs
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRC** : Stratégie Régionale de la Connaissance
- **STECAL** : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées
- **UFRSTGI** : Unité de Formation et de Recherche, Sciences, techniques et gestion de l'industrie
- **URACOFOR** : Union Régionale des Associations des COMMunes FORestières
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- **ZAE** : Zone d'Activités Économiques
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette



**Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard**

**8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBELIARD cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00**

www.adu-montbeliard.fr